



100 FCFA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1771 LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2013

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### Le Congo appelé à relever des défis pour bâtir une économie diversifiée

En dépit d'une croissance jugée satisfaisante et des perspectives viables en termes de PIB pouvant atteindre 5,3% en 2014, le Congo doit, au regard de la détérioration de l'économie mondiale, relever des défis afin de bâtir une économie forte et diversifiée.

Dans son rapport sur les perspectives économiques en Afrique, la Banque mondiale appelle à des réformes ambitieuses pour permettre au pays de profiter au mieux de ses ressources naturelles.

« Le Congo dispose d'importantes ressources minières, forestières et gazières qui, correctement mises en valeur, pourraient servir de bases solides à la transformation de l'économie et au développement économique et social », relève le rapport indiquant que l'insuffisance d'infrastructures de qualité dans les secteurs de l'énergie et des transports constituent les principaux freins à la transformation structurelle et à la gestion durable des ressources.

Page 2

## FESPAM

### Azur Congo sponsor officiel de la 9<sup>e</sup> édition

Pour sa neuvième édition prévue du 13 au 20 juillet à Brazzaville, le directoire du Festival panafricain de musique (Fespam) a choisi comme partenaire la société de téléphonie mobile, Azur Congo. L'accord conclu le 27 juin par les deux parties vise à rendre plus visible, tout au long de l'événement, cette société qui jouit d'une forte notoriété sur le plan national. Le choix d'Azur comme sponsor officiel se justifie, selon le comité de direction du Fespam, par son implication et son soutien dans la promotion de la musique et des artistes du Congo.

Page 15

## Électricité

# Des réformes à la SNE



La direction générale confiée à Louis Kanoha-Elenga

Le Conseil des ministres, présidé le 28 juin par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a adopté un décret portant statuts reformulés de la Société nationale d'électricité (SNE). À travers ce texte, le gouvernement vise à ar-

rimer la société au droit communautaire d'électricité en Afrique centrale, mais surtout à mettre fin aux contre-performances constatées chez cet opérateur national. « La SNE fait face à bien de difficultés économiques et structurelles

qui risquent d'annihiler les efforts d'investissements lourds entrepris par le gouvernement dans ce secteur; et plus largement encore les efforts de tous visant à faire du Congo un pays émergent en 2025 », stipule le compte rendu du

Conseil des ministres. La réunion des membres du gouvernement a pour ce faire nommé Louis Kanoha-Elenga en qualité de directeur général de la SNE, en remplacement d'Albert Camille Pella. Lire compte rendu en pages 3 et 5

## IMMIGRATION

# Les réfugiés rwandais expliquent pourquoi ils ne veulent pas rentrer chez eux



Félicien Bazi et Patrick Matabaro

Des étudiants originaires du Rwanda ont animé une conférence le 27 juin à Brazzaville, au cours de laquelle ils ont avancé plusieurs « raisons », surtout politiques, qui les empêcheraient de répondre favorablement à l'appel au retour volontaire, lancé suite à la fin du statut de réfugiés rwandais au Congo. Parmi les sept raisons qui sous-tendent cette prise de position, l'on note l'impunité endémique supposée et la banalisation du crime, la politique d'agression, la haine tribale et l'esprit de vengeance que les étudiants imputent aux actuelles autorités de leur pays

d'origine. « Dès que nous aurons la preuve que des dispositions pratiques ont été prises dans ce cadre, il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas regagner notre terre natale », a indiqué Félicien Bazi, l'un des responsables de l'Association des étudiants rwandais au Congo.

Page 11

## ÉDITORIAL

### Agression

Page 2



# Compte-rendu du conseil des ministres du 28 juin 2013

Il s'est tenu ce vendredi 28 juin 2013, au Palais du Peuple, une réunion du Conseil des Ministres sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de ce Conseil des Ministres aura porté sur l'examen de 28 affaires, et plus précisément :

- Deux (02) projets de lois émanant du ministère du travail et de la sécurité sociale ainsi que du ministère des hydrocarbures ;

- Vingt et un (21) projets de décret, provenant respectivement du ministère des hydrocarbures, du ministère des mines et de la géologie, et du ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;

- Trois (03) dossiers se rapportant, pour le premier, à la dissolution de la Société Congolaise de Production d'Electricité, pour le deuxième, à la préparation et à la participation de la République du Congo aux 7<sup>èmes</sup> jeux de la francophonie et pour le troisième à l'organisation des championnats d'Afrique des Nations de handball junior dames et cadettes à Oyo ;

- Une communication, sur le redéploiement des agents civils de l'Etat en instance d'affectation par le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;

- Une information sur l'élévation du Président de la République à la dignité de Grand-croix de l'Ordre International des Palmes Académique du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

- Enfin, une nomination.

Pour ce qui concerne le premier point à l'ordre du jour, le Ministre d'Etat, Ministre du travail et de la sécurité sociale, le Général Florent NTSIBA, a présenté un projet de loi portant création de la caisse des pensions des agents de l'Etat. Cette dernière est créée en lieu et place de la caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) dans le cadre de la refonda-

tion du système de sécurité sociale.

La caisse des pensions des agents de l'Etat aura pour missions :

1- De gérer le régime des pensions des agents de la force publique et des agents civils de l'Etat relevant du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers ;

2- D'assurer les prestations sociales liées aux pensions de retraite, d'invalidité et de reversion des agents de l'Etat.

En sus de ses missions, la caisse des pensions des agents de l'Etat disposera d'un organe de participation sociale permettant aux bénéficiaires des prestations de donner leur avis sur l'organisation et le fonctionnement de l'organisme.

Pour s'assurer de son efficacité, cette nouvelle caisse va se consacrer essentiellement à sa mission portant sur les pensions. De la sorte, l'action socio-familiale et l'action sanitaire, naguère assurées par la caisse de retraite des fonctionnaires, sont désormais dévolues aux organismes de sécurité sociale chargés de gérer, respectivement, le régime de la famille et de l'enfance en difficulté et celui de l'assurance maladie universelle.

Ce détachement de la gestion des pensions des agents de l'Etat du trésor, a été au cœur des débats qui se sont soldés par la conviction qu'une rationalisation assumée du système permettant un suivi plus qu'efficace des dossiers, devait transiter par la création d'une telle caisse.

Le projet de loi portant création de la caisse des pensions des agents de l'Etat a été adopté par le Conseil des Ministres.

Le deuxième projet de loi examiné lors de ce Conseil des Ministres est relatif à l'approbation de l'avenant n°1 du 22 octobre 2012 au contrat de partage de production marine XII.

Dans son exposé des motifs, Monsieur André Raphaël LOEMBA, Ministre des hydrocarbures, a rap-

pelé la décision stratégique du Congo visant à diversifier ses partenaires étrangers, de manière à bénéficier davantage d'expériences diverses dans la nouvelle activité de production de gaz naturel. Cette option politique d'une pluralité d'acteurs dans le secteur gazier a conduit la société ENI-Congo S.A. à céder une partie de ses participations à la société New Age M12 Holding Limited.

Aussi, cet avenant consacre-t-il en réalité l'entrée d'un nouvel opérateur économique au sein de ce contrat de partage, en reconfigurant les participations des uns et des autres de la manière suivante :

- 10% détenus par la société nationale des pétroles du Congo (SNPC) ;

- 65% détenus par la société ENI-Congo S.A. ;

- 25% détenus par la société New Age M12 Holding Limited.

Ce projet de loi a été approuvé par le Conseil des Ministres.

Le Ministre des hydrocarbures, Monsieur André Raphaël LOEMBA, a ensuite fait part au Conseil des Ministres du contenu de sept (07) projets de décrets :

- Un projet de décret portant attribution à la société Nationale des Pétroles du Congo, d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit permis « Ngolo » ; la zone de Ngolo, couvrant une superficie de 16.959,76 km<sup>2</sup>, étant une subdivision du bassin intérieur de la cuvette congolaise.

- Un projet de décret portant prorogation de la première période de validité du permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « haute Mer A », qui arrive à expiration le 22 septembre 2013, au titre du décret n°2009-228 du 30 juillet 2009. La durée de la prorogation sollicitée par la SNPC pour ledit permis est de 1 an à compter du 22 septembre 2013.

- Un projet de décret portant attribution à la Société Nationale des Pétroles du Congo, d'un permis

de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Haute Mer B », pour le compte du groupe contracteur composé de Total E&P Congo, Chevron Overseas Congo et Oryx Petroleum Congo, dans le cadre du protocole d'accord signé en 2007, entre la République du Congo et la société Total Exploration et Production Congo.

- Un projet de décret portant attribution à la Société Nationale des Pétroles du Congo, d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis Mopongo », la zone de Mopongo étant une subdivision du bassin intérieur de la Cuvette congolaise, et couvrant une superficie égale à 12.965 km<sup>2</sup>.

- Un projet de décret portant attribution à la Société Nationale des Pétroles du Congo, d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis Pointe Indienne », pour une période de 20 ans, la SNPC agissant comme titulaire et la société AOGC comme opérateur.

- Un projet de décret portant prorogation de la première période de validité du permis de recherche Ngoki, localisé dans le bassin de la Cuvette et initialement attribué par décret n° 2006-427 du 31 juillet 2006, à la SNPC, avec comme opérateur la société Pilatus Energy Congo. Les conditions climatiques et d'accessibilité très contraignantes, les difficultés des prestataires des services et des sous-traitants pétroliers ont conduit les deux sociétés précitées à formuler une demande de prorogation de leur permis de recherche pour une durée de douze (12) mois sur la première période de validité.

Ces six (06) projets de décrets ont été adoptés par le Conseil des Ministres.

- Reprenant la parole sur invitation du Président de la République, le Ministre des Hydrocarbures, Mon-

(Suite page 5)

## LE FAIT DU JOUR

# Le débat en cours sur la Constitution du 20 janvier

Nous nous étions interrogés ici même, il y a quelques semaines, si cette Constitution, votée à 84, 26% des voix le 20 janvier 2002 par les Congolais, posait problème au bout de dix années d'application. Nous rappelions, en même temps, que celle du 15 mars 1992, plébiscitée à plus de 96%, au sortir de la Conférence nationale souveraine, n'avait pas mis longtemps avant d'être qualifiée de « sophistiquée » par les politiques eux-mêmes qui eurent du mal à s'en accommoder.

À y regarder de près la question fondamentale est loin d'être celle de l'échéance de 2016 qui fait tant parler d'elle. Elle va bien au-delà puisqu'elle pourrait continuer à se poser avec force, quand bien même l'ossature actuelle de ce texte resterait en l'état les années suivantes. C'est un phénomène naturel car, exceptés les mots utilisés pour le faire, les hommes se plaindront presque de la même manière lorsqu'ils seront mis dans les mêmes conditions

de précarité. Il est bien vrai que l'angoisse de gagner la confiance des foules dans un moment d'impasse a toujours été le lot des politiques, quels qu'ils soient. D'où l'intérêt de remettre le débat sur la table sans arrière-pensée, en relançant la réflexion que nous partageons le 29 avril dernier : la Constitution du 20 janvier, pose-t-elle problème ?

Eh bien, oui, si l'on en croit les discours entendus sur le sujet depuis un moment. Deux camps s'affrontent, avec cette nuance que le premier, celui de l'opposition représentée par les partis signataires de la déclaration du 17 août 2012, voit ses dirigeants prendre ouvertement position contre toute éventuelle révision de la loi fondamentale. Celui de la majorité présidentielle, par contre, n'a envoyé aucun de ses dignitaires prendre publiquement fait et cause pour une telle opportunité. À tel point que ces derniers se demandent parfois, « qui a bien pu mettre dans la bouche des opposants cette histoire de

révision de la Constitution ? »

Néanmoins, la Cité étant faite de susurrements, les esprits avisés, dans l'opposition comme au sein de la majorité, savent lire les signes des temps. La presse, dans son rôle de précurseur, avait depuis longtemps déjà mis les pieds dans le plat. Au moyen d'analyses ou d'interviews, divers témoignages ont fini par mobiliser autour de cette question plus que d'actualité aujourd'hui. Au demeurant, si l'on limite la discussion à son approche immédiate de 2016, en évoquant le terme du second septennat du président de la République en exercice, la tendance serait de céder à la seule passion de considérer cette échéance comme la fin du débat institutionnel dans notre pays. Ce serait une erreur significative.

En revanche, si l'on se projette vers l'avenir, en scrutant de façon tranquille ce qu'il faudrait apporter de nouveau à ce texte critiqué pour un certain nom-

bre d'anachronismes qu'il porte, il y aurait de quoi baliser avantageusement le long chemin de la démocratie sur lequel le Congo s'est engagé depuis deux décennies. C'est ici que la notion de « poser problème » soulevée plus-haut peut vivre de ses vertus et de ses défauts. Dans ce sens qu'il est contre-productif, chaque fois qu'il est question de traiter les problèmes de fond de la Nation, de viser les têtes et les noms de personnes.

Si pour une fois depuis la fin de la Conférence nationale souveraine en 1991 les Congolais acceptaient de regarder la vérité en face, en ayant à cœur leur destin commun, la passion ambiante céderait le pas à la confiance mutuelle. Ce qui sous-entend que les uns et les autres acceptent de se parler, de dialoguer, de se fréquenter. Le débat en cours sur l'avenir de la Constitution offre une occasion unique d'aider à créer ce dégel. Ce ne serait nullement de la compromission.

Gankama N'Siah



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

## Avis d'appel d'offres International Ouvert (AOI)

N°001/DRA/RA/AOI/13

### Réhabilitation et Rénovation de l'Immeuble R+7 du siège de la BDEAC à Brazzaville, République du Congo

1. La BDEAC envisage, sur son fonds propres, de réhabiliter et rénover son siège social, sis à Brazzaville, République du Congo, suivant l'AAOI n° 001/DRA/RA/AOI/13.

2. La BDEAC sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation par une entreprise générale ou un Groupement d'entreprises générales, les Travaux de réhabilitation et rénovation de son siège à Brazzaville, République du Congo, structuré en lot unique comprenant quatre (4) sous lots non séparables, à savoir :

- A-Travaux de génie civil ;
  - B-Travaux de VRD ;
  - C-Travaux d'électricité - courants forts et courants faibles ;
  - D-Travaux de fluide (climatisation, ventilation, plomberie) ;
- Le délai d'exécution des travaux est de 36 mois.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOI) par usage des « Directives : passation des marchés de la BIRD et les Crédits de l'IDA », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans lesdites Directives

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Brazzaville, Congo, DRA/Expert en passation des marchés, Bureau 416, Tel : 00 242 22 281 18 85 ; Fax : 00 242 22 281 18 80, E-mail : c.kolyardo@bdeac.org, en faisant copie à f.grandet@bdeac.org et d.beziat@bdeac.org, entre 8h 00 et 15 h 00, aux jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour les travaux de construction durant les cinq dernières années, d'un montant équivalent à 10 000 000 000 FCFA, soit 15 244 902 Euros ;
- Avoir réalisé avec succès, en tant qu'entreprise principale, au moins 3 projets de nature et de complexité similaire ou supérieure (bâtiment de 5 niveaux de 5000 m de surface couverte totale et plus) durant les cinq dernières années (les attestations nécessaires sont à fournir) ;
- Disposer du matériel spécifié dans les données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- Proposer le personnel-clé minimal spécifié dans les Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- Disposer d'une attestation bancaire d'autofinancement à hauteur de 1 500 000 000 FCFA, soit 2 286 735 Euros.

Une marge de préférence sera octroyée aux soumissionnaires éligibles, membres des pays de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC). Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent, sur demande écrite, acheter et retirer le Dossier d'Appel d'Offres complet rédigé en français à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Brazzaville, République du Congo, DRA/Expert en passation des marchés, Bureau 416, Tel : 00 242 22 281 18 85 ; Fax : 00 242 22 281 18 80, E-mail : c.kolyardo@bdeac.org, en faisant copie à f.grandet@bdeac.org et d.beziat@bdeac.org, contre un paiement non remboursable de trois cents mille (300 000) FCFA, soit 457,35 Euros, en espèces à la comptabilité de la BDEAC ou par virement bancaire.

7. Les offres devront être déposées au plus tard le 19 Août 2013 à 12 h précises, heure locale, à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Bureau d'ordre, 5<sup>ème</sup> étage, porte 505, Brazzaville, République du Congo. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes le 19 Août 2013 à 13 h précises, heure locale, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés, qui le souhaitent, à l'adresse suivante : BDEAC, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO (face Palais du Peuple), Salle de conférence au Rez de Chaussée, Brazzaville, République du Congo. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant égal à 250 000 000 FCFA, soit 381123 Euros.

Fait à Brazzaville, le

**Le Président de la BDEAC**

**Michaël ADANDE**

# Compte-rendu du conseil des ministres du 28 juin 2013

sieur André Raphaël Loemba, a soumis au Conseil des Ministres un projet de décret fixant les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés commercialisables. Il convient de faire remarquer que les spécifications des hydrocarbures raffinés produits ou importés au Congo sont encadrées par le décret n°2002-262 du 1<sup>er</sup> août 2002. Etant entendu que par ailleurs, l'Association des Raffineurs Africains (ARA) a eu à fixer une classification des spécifications des hydrocarbures raffinés en Afrique et un chronogramme d'évolution de ces spécifications à l'horizon 2020. Les investissements réalisés à la raffinerie de Pointe-Noire ont permis d'améliorer la qualité du supercarburant et du fioul produit par l'industrie congolaise.

A la lumière de nos avancées en la matière, il devenait nécessaire de fixer juridiquement les spécifications requises des hydrocarbures raffinés ou importés et commercialisés sur le territoire national. Ce projet de décret a été approuvé par les membres du Conseil des Ministres.

Il est par la suite revenu au Ministre des mines et de la géologie, le Général Pierre OBA, sur interpellation du Président de la République, de solliciter l'approbation du Conseil des Ministres pour ce qui concerne treize (13) projets de décrets, qui se déclinent de la manière suivante :

a)- un (01) projet de décret portant attribution d'un permis d'exploitation du fer dit " Mayoko-Lékoumou", en faveur de la société DMC IRON Congo, dans le département du Niari ;

b)- un (01) projet de décret portant attribution d'un permis d'exploitation pour la potasse, dit " Permis Kola", en faveur de la société Kola Potashe Mining, dans le département du Kouilou ;

Tout en appelant le Gouvernement à encourager l'initiative privée dans ce secteur des mines solides, le Président de la République n'en a pas moins interpellé la vigilance du Gouvernement à propos de la défense de nos intérêts à l'heure où sonne l'exploitation de ces gisements. La défense de nos intérêts est d'autant plus cardinale qu'il s'agit là de préparer et de nourrir la croissance de demain, avec les opportunités d'emplois que porte en lui le passage de la prospection à l'exploitation de nos mines.

c)- Trois (03) projets de décrets portant attribution de permis de recherches minières, deux (02) pour le fer, respectivement les permis " Mapati" et " Dzouila", en faveur de la société GAN Congo, dans la Lékoumou et un au profit de la société " SANU Resources Ltd ", pour le Manganèse, dit " permis Séka", dans le département de la Sangha ;

d)- sept (07) projets de décrets portant renouvellement de permis de recherches minières, les permis dits " Aboundji" et "Ossélé", pour l'or et les substances connexes dans la Cuvette-ouest, en faveur de la société "Zhong Jin Hui Da Beijing investment", les permis dits "Hinda Phosphate", et "Hinda Uranium", en faveur de la société COMINCO S.A dans le kouilou ;

Les permis dits "TCHIKATANGA-MAKOLA" et "TCHIKATANGA" pour les sables bitumineux, en faveur de la société ENI-Congo dans le Kouilou ; Le permis dit "YOUKOU", pour l'or, au profit de la société " Alassane Géo-Mines", dans le département de la Cuvette ;

e)- un (01) projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Congo IRON, du permis de recherche minières pour le fer, dit "permis Ibang", dans la Sangha.

Le Conseil des Ministres s'est prononcé en faveur de l'adoption de ces projets de décrets.

Le Ministre de l'Energie et de l'hydraulique, Monsieur Henri Ossebi, a soumis à l'attention du Conseil des Ministres, un projet de décret portant approbation des statuts de la Société Nationale d'Electricité.

Initialement créée par la loi n°6-67 du 15 juin 1967, sous la forme d'un organisme d'Etat à caractère technique, industriel et commercial, la Société Nationale d'Electricité, en son droit interne, confronté au droit communautaire d'électricité d'Afrique centrale et au cadre juridique national par le biais de la loi n°14-2003 du 10 avril 2003, consacrant l'exercice libérale des activités jusqu'à gérées par elle-même, avait besoin de se conformer au contexte juridique nouveau.

D'autant plus que, par ailleurs, la Société Nationale d'Electricité fait face à biens de difficultés économiques et structurelles qui risquent d'annihiler les efforts d'investissements lourds entrepris par le Gouvernement dans ce secteur, et plus largement encore les efforts de tous visant à faire du Congo un pays émergent à l'horizon 2025 ; efforts qui pour se concrétiser nécessite d'avoir une Société Nationale d'Electricité à son optimum.

Pour toutes ces raisons, le département de l'énergie a proposé une modification des statuts de la SNE, dont l'architecture permettra :

1- De maintenir les liens de l'entreprise avec l'Etat, en conservant le statut juridique d'établissement

**« La Société nationale d'électricité fait face à biens de difficultés économiques et structurelles qui risquent d'annihiler les efforts d'investissements lourds entrepris par le Gouvernement dans ce secteur, et plus largement encore les efforts de tous visant à faire du Congo un pays émergent à l'horizon 2025 ; efforts qui pour se concrétiser nécessite d'avoir une Société nationale d'électricité à son niveau optimum. »**

public à caractère industriel et commercial, conformément à la constitution;

2- De corriger le management ;

3- De créer les conditions d'une gestion moderne et efficace, conforme aux standards internationaux;

4- De créer un service public de l'électricité rénové et compétitif.

On notera que l'adoption de ces nouveaux statuts devrait faciliter, la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du partenariat avec la Banque Mondiale, notamment pour ce qui concerne le recrutement d'une assistance technique chargée d'appuyer l'encadrement de la société. Organiquement, l'encadrement de la Société Nationale d'Electricité sera dorénavant assuré par un directeur général, président du directoire, par un directeur général adjoint chargé de la production et du transport, par un directeur général adjoint chargé de la distribution et de la commercialisation et par un directeur général adjoint chargé de l'administration, des finances et des approvisionnements. Le projet de décret portant approbation des statuts reformulés de la Société Nationale d'Electricité (SNE) a été adopté par le Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres, toujours à l'écoute du Ministre de l'énergie et de l'hydraulique, Monsieur Henri Ossebi, a pris connaissance du dossier relatif à la « dissolution de la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE) ».

Propriété de l'Etat, la SCPE est une entreprise d'électricité créée en 2001, en qualité de filiale de la SNPC. Sa création découle des conclusions de la table ronde tenue à Brazzaville en 1998, sur la valorisation du gaz congolais à des fins énergétiques. Par un acte de transfert signé le 20 février 2006, entre la SNPC et le ministère de l'Economie, des finances du Budget, la SCPE a été confiée en gestion à l'Etat et placée sous la tutelle du ministère de l'Energie et de l'hydraulique, conformé-

ment à son objet social.

La dissolution de la SCPE se révèle nécessaire pour trois raisons :

1- Au plan technique, à l'exception des deux unités de production que sont les mini-centrales du Djoué (1,6 MW) et de Djiri (3 MW), destinées à alimenter les usines de production d'eau de la ville de Brazzaville, l'apport des centrales de la SCPE à l'ensemble du réseau national est minime. En effet, la centrale thermique de Brazzaville, avec un potentiel de production de 32 MW est en réalité, une centrale d'appoint en cas de pic exceptionnel ou en période d'étiage.

Depuis la mise en service de la centrale d'Imboulou et l'interconnexion axiale des réseaux Nord et Sud, la centrale thermique d'Oyo, de 4,5 MW, n'est devenue rien de moins qu'un simple poste de veille énergétique.

Enfin, la centrale thermique de Djeno (2 x 25 MW) dont une seule turbine est en fonction, demeure intégrée au réseau de Pointe-Noire, en tant que complément de la Centrale Electrique du Congo (CEC).

En somme, le parc de production électrique dévolu

à la SCPE est aujourd'hui techniquement annexé à l'ensemble du réseau national, pour assurer la dorsale énergétique nationale Pointe-Noire-Brazzaville-Owando.

b) Au plan managérial, l'arrêt du financement de la centrale de Djeno par la société ENI-CONGO depuis le 31 décembre 2012, ne permet plus à la SCPE d'honorer ses charges d'exploitation.

c) Au plan stratégique, l'efficacité de la politique énergétique de notre pays nécessite préalablement une cohérence générale des segments nationaux de production, tout en s'attaquant aux dysfonctionnements managériaux.

Les mesures stratégiques suivantes accompagneront le projet de dissolution de la SCPE.

- Rattachement de la centrale à gaz de Djeno à la Centrale Electrique du Congo (CEC), afin d'en faire un « pôle gaz » cohérent et d'en réduire les charges de maintenance ;

- L'intégration des autres centrales, à savoir, la centrale thermique de Brazzaville (CTB) et la centrale thermique d'Oyo (CTO) à la SNE, qui gère déjà le réseau existant.

Le Conseil des Ministres s'est prononcé en faveur de la dissolution de la SCPE, moyennant le respect des dispositions statutaires prévues en de telles circonstances.

Poursuivant la session du Conseil des Ministres, le Président de la République a donné la parole au Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Monsieur Guy Brice Parfait Kolelas, qui a fait une communication sur le redéploiement des agents civils de l'Etat en instance d'affectation. 1800 agents de l'Etat ont été mis à la disposition du ministère de la fonction publique, par d'autres départements ministériels, pour différentes raisons. Le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat se propose par conséquent, de mettre en place un plan de redéploiement de ces personnels pour mieux combler les besoins en personnels des services centraux et des adminis-

trations déconcentrées.

Conformément aux exigences du Président de la République relatives à une utilisation rationnelle des agents de l'Etat, il a été solennellement demandé au Ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat de réaffecter ces fonctionnaires dans les différents ministères, ceci à la lumière de leur qualification et de leurs compétences. Ceux d'entre eux ne répondant pas à ces critères doivent pouvoir bénéficier d'une formation qualifiante.

Il s'en est suivi deux (02) exposés du Ministre des sports et de l'éducation physique, le Docteur Léon-Alfred OPIMBAT.

Le Conseil des Ministres a ainsi examiné le dossier relatif à la préparation et à la participation de la République du Congo aux 7<sup>èmes</sup> jeux de la francophonie qui se dérouleront à Nice, en France, du 07 au 15 septembre 2013.

Etant donnée l'importance des enjeux culturel, sportif et diplomatique que revêt ce grand rendez-vous international, à la veille des jeux africains de Brazzaville de 2015, il est nécessaire que le Congo soit présent à Nice.

Aussi, le Ministre des sports et de l'éducation physique, le Docteur Léon-Alfred Opimbat, a-t-il présenté une proposition de participation de notre pays à la 7<sup>e</sup> édition des jeux de la francophonie, proposition portant sur une délégation de personnes issues du monde de la culture, des arts, et du sport. Cette proposition a été validée : le Congo sera présent à la 7<sup>e</sup> édition des jeux de la francophonie. Poursuivant son exposé mais sur un autre sujet, le Ministre des sports et de l'éducation physique, le Docteur Léon-Alfred Opimbat, a informé le Conseil des Ministres que la ville d'Oyo, dans le département de la Cuvette a été retenue par la Confédération Africaine de Handball (CAHB) pour abriter les championnats d'Afrique des Nations (CAN) de handball junior dames et cadettes.

Cette compétition qui aura lieu en août et septembre 2013, sera l'occasion non seulement de valoriser nos infrastructures sportives modernes, mais aussi de préparer nos équipes nationales, en vue de leur participation active et réussie aux 11<sup>èmes</sup> jeux africains qui se dérouleront en 2015 à Brazzaville. Sollicitant la parole, le Ministre de l'enseignement supérieur, le Professeur Georges MOYEN, a tenu à informer le Conseil des Ministres sur un fait majeur. Cette année, notamment du 11 au 20 novembre, le Congo abritera à Brazzaville, la 16<sup>e</sup> édition du concours d'agrégation des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

En prévision de cet évènement, une résolution exceptionnelle adoptée lors de la 24<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES a élevé le Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, à la dignité de Grand-croix de l'Ordre International des Palmes Académiques (OIPA) du CAMES, la plus haute décoration de cette institution, en raison de son apport inestimable à cette organisation.

On se rappellera que le Chef de l'Etat avait été élevé au grade de Commandeur dans l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES en 2008. Enfin, le Conseil des Ministres a procédé à une nomination. Est concerné, le ministère de l'Energie et de l'hydraulique.

• Directeur Général de la Société Nationale d'Electricité, Président du directoire : Monsieur Kanoha-Elenga Louis.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres de ce vendredi 28 juin 2013, s'est achevée à 16h00.



**TerraTech**  
Le monde de l'informatique

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S  
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville  
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434  
Email: info@terratech-cg.com



**296.000 TTC**

**Acer Aspire E1-531**  
Intel® B960 Processeur 2.2GHz  
Ecran HD Led 15.6  
2GB DDR3 Memoire  
500GB Disque Dur  
6-Cell Li-ion Battery



## Pas de crédit ? Garde le **SOURIRE** avec

# WARID SO-V-NGA



Appelle maintenant, paie plus tard

Pour emprunter du crédit de communication :

- Compose \*1818\*1#OK pour obtenir 100 FCFA de crédit
- Compose \*1818\*2#OK pour obtenir 200 FCFA de crédit
- Compose \*1818\*3#OK pour obtenir 500 FCFA de crédit
- Compose \*1818\*4#OK pour obtenir 1 000 FCFA de crédit

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge  
Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg | 04 400 01 23 ou 123



**WARID**  
Passer à l'action

# BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution




Premier Partner



## Communications Unifiées

- Vidéoconférence et Multimédia
- Voix et Messageries Unifiées
- Téléphonie IP

**BRAZZAVILLE** : 4, Avenue Foch - Centre ville  
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60

**POINTE NOIRE** : Rond point Kassai,  
Avenue Moe Katt Matou  
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88  
République du Congo

**KINSHASA** : 24, Avenue Colonel Ebeya  
Commune de Gombé  
Tél : +243 992 884 888  
République Démocratique du Congo



**BUROTOP IRIS**  
www.burotop.com - www.iris-technologie.com



**Assurances et Réassurances du Congo**

# 40<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

## 1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo  
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

Entreprise régie par le code CIMA

## HUMEUR

## Quand la dot et la contre dot déchirent le foyer !

En de termes plus simples, la dot, en Afrique en général et au Congo en particulier, traduit l'ensemble des biens que le futur mari apporte à la famille de sa future épouse pour la consolidation de leur alliance matrimoniale. Mais aujourd'hui la chose semble changer à la grande surprise de nombreux observateurs. Ainsi, il est devenu courant, et du côté du futur époux et du côté de la future épouse, de voir verser des dots au même moment aux deux familles.

Alors qui dote qui ? Cette attitude, devenue monnaie courante, ne risque-t-elle pas d'avoir de lourdes conséquences au niveau des foyers ? Cette pratique rappelle les beaux vieux temps du potlatch, c'est-à-dire l'exposition extravagante des biens, le gagnant étant la famille qui sort plus de biens. Une attitude condamnable dans le cadre du mariage car la dot n'est pas un acte ostentatoire.

Ces agissements ont commencé avec la longue liste des biens que les familles des futures épouses imposent aux jeunes prétendants au mariage. Et cela provoque des mécontentements chez les parents des futurs mariés qui voient dans ces listes un processus d'appauvrissement de leurs enfants.

Pour la famille de la future épouse il s'agit, à travers ces listes d'« un vrai mariage qui donne du respect à la mariée et à sa famille ». Mais cela produit l'effet contraire et certains voient à travers ces agissements une vraie « vente » de la jeune fille. Et c'est bien le terme de « vente » qui provoque la riposte de la fa-

mille de la fille. « Notre fille doit être respectée par son mari et ses parents. Elle n'est pas à vendre ». Cette riposte se traduit par la « contre dot » qui consiste à rembourser les biens apportés par le futur mari. Ce qui engendre, si l'on n'y prend pas garde, une vraie cacophonie conjugale.

En clair « dot et contre dot » crée des antivaluers au sein du couple, le côté ostentatoire primant sur l'alliance proprement dite. Et pourtant, le Code de la famille congolais fixe symboliquement la dot à 50.000 FCFA et à la remise de quelques biens à la famille de la future épouse. Avec cette question que tout le monde n'ose pas poser : « En cas de dot et contre dot, qui est le vrai chef du foyer ? ».

Hier la famille de la future épouse jubilait lorsque la date de la dot était fixée; mais aujourd'hui elle est réticente, car accepter de voir doter sa fille, c'est se préparer pour une « contre dot » qui est proportionnelle. Et ce comportement conduit les jeunes hommes à se contenter de leurs « amies » auxquelles ils remettent des « douaires » qui échappent au contrôle des deux familles. D'où un renforcement du concubinage.

Le risque est grand de voir surgir beaucoup de dysfonctionnements au sein des familles si la dot continue de prendre l'allure d'un potlatch. Revenons donc à la dot symbolique qui est la « dot sans contre dot » car elle consolide le foyer et cimente les liens entre les deux familles.

Faustin Akono

## GESTION FORESTIÈRE

## Pokola a abrité un atelier sur l'afromosia

**Pendant deux jours, les acteurs du contrôle des produits forestiers, des sociétés forestières et de l'administration ont échangé essentiellement sur l'espèce commerciale sauvage Assamela ou Afrormosia connue scientifiquement sous le nom de Percopsis Elata.**

Initiative de la Convention sur le commerce de flore et de faune sauvage en voie d'extinction (CITES), en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour les bois tropicaux, la formation qui s'est tenue du 26 au 27 juin avait pour objectif de former les participants à l'identification numérique de l'espèce. Le procédé vise à la traçabilité du bois depuis le lieu d'abattage jusqu'à la sortie du pays afin de faire l'arrimage entre l'espèce et la position tarifaire prévue par le code douanier. Une fois ces conditions réunies, l'État peut espérer à l'amélioration des recettes fiscales générées par le commerce de cette espèce.

Au nombre des communications développées pendant les deux

jours de l'atelier, celle portant sur « La mise en place de l'observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Afrormosia : cas de la République démocratique du Congo », présentée par l'ingénieur Fidel Zizi Monsi Makpengbe.

formations sur l'identification des espèces sauvages commerciales. Notons que certains pays d'Afrique centrale avaient été suspendus de tout commerce sur l'afromosia. La mesure a été levée après la production d'un docu-



La photo de famille des participants à l'atelier de Pokola

À l'issue de la rencontre, les participants ont formulé quelques recommandations. L'une d'elles porte sur la dotation des acteurs en matériel numérique tels que des ordinateurs avec lecteur CD, une loupe incidente à règle micrométrique incorporée, un manuel d'identification des bois commerciaux, etc. Ils ont en outre émis le souhait de la multiplication des

ment appelé « Avis de commerce préjudiciable », une sorte de plan d'aménagement sur l'espèce, finalisé en 2011. Grâce à cela, le Congo, la République démocratique du Congo et le Cameroun ont également renoué avec la commercialisation des autres espèces de bois. Cet atelier fait suite à celui tenu à Ouesso l'année dernière.

Lydie Gisèle Oko



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE BDEAC

## Avis d'appel d'offres International Ouvert (AOI)

N°001/DRA/RA/AOI/13

Réhabilitation et Rénovation de l'Immeuble R+7 du siège de la BDEAC à Brazzaville, République du Congo

La Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), Institution financière internationale de la sous région (CEMAC), publie son premier avis général de passation des marchés, en vue de constituer un répertoire d'entreprises à consulter au niveau des pays membres.

Les marchés à passer par consultation restreinte comprennent :

N°Type de marchés	Zone géographique
01 Marchés de fournitures (mobilier, matériel informatique, fournitures de bureau, véhicules...)	CEMAC
02 Marché de services de consultants (missions ponctuelles)	CEMAC
03 Marché de services, autres que les consultants (entretien, maintenance, réparations diverses...)	CEMAC
04 Petits travaux	CEMAC

soumissionnaires agréés en divers domaine de bien vouloir déposer leur dossier, comme suit :  
Pour les Sociétés et Etablissements :

- L'indication du domaine principal d'activités
- Le numéro du RCCM ;
- Les statuts notariés, pour les sociétés ;
- Le dossier fiscal complet prouvant qu'elles sont à jour vis-à-vis du fisc de leur pays ;
- La liste des marchés réalisés, comprenant les montants, les noms des clients et les certificats de bonne fin ou preuves de livraison ;
- Le personnel technique et garantie de service après-vente ;
- Les Etats financiers des 3 dernières années certifiés par un Expert Comptable agréé CEMAC.

Pour les personnes physiques (consultants) :

- L'indication du domaine principal d'activités
- Le CV détaillé à jour ;
- La Liste des missions réalisées, comprenant les montants, les noms des clients et les certificats de bonne fin ou preuves de rapports.

Les marchés financés seront passés conformément aux procédures spécifiées dans les Directives de la BDEAC :

- 1.Règles d'acquisition des biens, services et travaux pour l'usage de la BDEAC (créées en 2011, révisées en 2013) ;
- 2.Règles de procédures pour l'utilisation des consultants à la BDEAC (créées en 2011, révisées en 2013).

Le dossier complet doit être adressé au plus tard le 20 juillet 2013, à l'adresse suivante :

Président de la BDEAC  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO  
(Face Palais du Peuple)  
Bureau d'ordre, 5ème étage, porte 505  
Brazzaville, République du Congo

Spécifiez sur l'enveloppe « Réponse à l'Avis Général de Passation des Marchés de la BDEAC N° 001/AGPM/BDEAC/2013)

Brazzaville, le  
Le Président de la BDEAC  
Michaël ADANDE



Trophées francophones  
du cinéma **Dakar 2013**



# 1<sup>ers</sup> trophées francophones du cinéma

**CE SOIR À 21H50  
SUR TV5MONDE AFRIQUE**

Toutes les infos sur [tv5monde.com](http://tv5monde.com)

**UN MONDE, DES MONDES,  
TV5MONDE**



## SYNDICATS

## La Fétrasseic demande la publication des quotas d'intégration

**La Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fétrasseic) sollicite des ministres des Finances et de la Fonction publique l'intégration de certaines catégories du personnel.**

Le syndicat a formulé ce vœu le 28 juin, à l'occasion de sa 43<sup>e</sup> Journée nationale célébrée sous le signe de la mobilisation des forces en vue de l'aboutissement des revendications. La Fétrasseic a rappelé également au gouvernement le traitement effectif et intégral des revendications des enseignants : « *La Fétrasseic, qui a pris part à la recherche des solutions aux revendications des enseignants, suite à la grève déclenchée en février 2013, réitère son appel au gouvernement pour le traitement effectif et intégral des problèmes soulevés à juste titre par cette catégorie du personnel. En outre, elle demande aux ministres des Finances et de la Fonction publique de publier les quotas et de permettre l'intégration des démissionnaires, des bénévoles, des prestataires et pigistes.* »

Parmi les souhaits, figure également le vœu de voir le président de la République s'impliquer personnellement dans la mise en œuvre du mécanisme de retraite automatique afin d'atténuer la souffrance des citoyens. La Fétrasseic demande aussi la revue à la hausse des pensions en l'ajustant au niveau de vie du pays.

Basile Ngoli, secrétaire général de la Fétrasseic, a également procédé à la remise de diplômes aux meilleurs travailleurs des administrations.

La Fétrasseic est née à l'issue du troisième congrès ordinaire du Syndicat national des enseignants du Congo tenu à Brazzaville en août 1992. La journée nationale a été instituée le 28 juin 1970 par le Conseil national des enseignants congolais.

Lydie Gisèle Oko

## ZONES SINISTRÉES DE MPILA

## Pierre Ngolo rassure ses mandants sur la reconstruction

**Les populations de ces zones affichent leur impatience de voir l'État concrétiser son engagement de reconstruire leurs habitations. Elles l'ont signifié au député de l'une des circonscriptions électorales concernées, Pierre Ngolo, au cours des rencontres citoyennes qu'il a organisées les 25 et 26 juin dans les quartiers 51 et 59.**

Les sinistrés ont souligné avec insistance qu'ils occupaient actuellement des habitations à moitié détruites les exposant à toutes sortes de dangers. Ils ont exprimé leur inquiétude quant à la rumeur d'expropriations qui court. Les habitants des quartiers 51 et 59 ont plaidé pour l'ouverture à la circulation de l'avenue de l'Intendance, afin de leur permettre de rejoindre rapidement le centre-ville.

La question des indemnités promises par l'État aux victimes a fait débat. Le dispositif, ont fait remarquer les habitants, tarde à démarrer. La lenteur de l'Administration a fait l'objet de critiques parfois très vives.

Le député Pierre Ngolo a pris acte des doléances. Concernant la re-

construction des habitations, il a rappelé que les travaux avaient déjà commencé dans le troisième périmètre des explosions. L'entreprise qui les exécute, a-t-il dit, est à pied d'œuvre et les autorités surveillent l'évolution du chantier. Les travaux vont d'ici peu s'étendre à toute la zone du sinistre, a-t-il ajouté.

Pierre Ngolo a assuré qu'il n'y aurait pas d'expropriation, contrairement à ce que de nombreux Brazzavillois pensent. « *L'État ne contraint personne à quitter son habitation. Si des personnes désirent ne plus habiter dans ce quartier, l'État leur donnera de l'argent et récupérera leurs parcelles à des fins d'utilité publique* », a-t-il expliqué.

Pour convaincre les populations de la véracité de ses propos, Pierre Ngolo a montré le plan cadastral de la zone sinistrée, où figurent les opérations de construction et de reconstruction prévues par l'État. En ce qui concerne l'indemnisation des victimes, le député a indiqué que l'État menait actuellement une contre-expertise pour

ne pas réitérer les erreurs commises lors du versement de l'allocation familiale d'urgence.

**Pourquoi la réunion du quartier 54 ne s'est-elle plus tenue ?**

La réunion devait se tenir le 27 juin dans l'enceinte du collège Pierre-Ntsieté à Ouenzé, non loin de l'église catholique Sainte-Marie. Le décor était déjà planté et l'assistance n'attendait plus que l'arrivée du député. C'est à ce moment que la police, venue sur les lieux pour assurer la sécurité, s'est trouvée confrontée à une masse de personnes qu'elle n'a pas pu contenir. Explications. Selon des sources concordantes, rien de spécial ne se tramait sauf qu'informées de l'arrivée du député, les populations de la zone sont venues en masse dans l'espoir de repartir, comme d'habitude, avec un billet de banque ou de profiter de l'apéritif qui clôt ce genre de rencontres citoyennes. Ajouté à cela, la forte présence des élèves du collège, actuellement en période d'examen.

Roger Ngombé

**TRACTAFRIC MOTORS**  
Congo  
A Tractafric Motors Corporation Company

**HYUNDAI** NEW THINKING. NEW POSSIBILITIES.

### SANTA FE GL 7 places assises

- Moteur essence 4 cylindres en ligne (2,4 litres / 177CV)
- Boîte de vitesse manuelle 6 rapports + marche arrière
- 7 places assises configurables à volonté
- Radio CD/MP3 avec 6 haut-parleurs, etc.

**A PARTIR DE**  
**17.250.000**  
**FCFA HTVA\***

#### POINTE NOIRE:

Bd Président Marien NGOUABI  
Tel : +242 06 665 40 30 / Tel2: +242 05 521 31 32  
Email : advmotors@sho-congo.com

#### BRAZZAVILLE:

Bd Edith Lucie Bongo  
Tel : +242 06 665 40 30 / Tel2: +242 05 095 15 51  
Email : advmotors@sho-congo.com

## L'ONUSIDA félicite ses premiers bailleurs de fonds africains, la République du Congo et le Sénégal

24 juin 2013

La République du Congo et la République du Sénégal sont devenues les premiers pays d'Afrique à apporter une contribution financière à l'ONUSIDA. Ces décisions historiques sont en droite ligne avec le leadership affiché par les États membres de l'Union africaine de faire progresser la Feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale.

Elles illustrent également parfaitement l'engagement ferme pris par les gouvernements du Congo et du Sénégal à jouer un rôle actif dans les discussions politiques au sein du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

« Étant donné que l'Afrique veut occuper la place qui lui revient à l'échelle mondiale, j'estime que la décision du Congo et du Sénégal de contribuer à l'ONUSIDA est une excellente illustration du leadership de l'Afrique dans la riposte internationale au sida », déclare Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. « Nous espérons que les pays africains continueront à apporter une contribution et à jouer un rôle politique de plus en plus marqué dans le Conseil de l'ONUSIDA », ajoute-t-il.

Étant donné que l'Afrique veut occuper la place qui lui revient à l'échelle mondiale, j'estime que la décision du Congo et du Sénégal de contribuer à l'ONUSIDA est une excellente illustration du leadership de l'Afrique dans la riposte internationale au sida

Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA



De gauche à droite : M. Lov Verma, Secrétaire et Directeur général, Organisation nationale indienne de lutte contre le sida, Président du 32<sup>e</sup> Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA, Marie-Francke Puruehnce, Secrétaire exécutive, Conseil national sur la riposte au sida, République du Congo, et Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION  
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
Crédit n° 5063-CG- Financement IDA  
Unité d'Exécution du Projet

B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96 11, Courriel : prctg@yahoo.fr

### AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 12/MEFPPI-CAB/PRCTG II/13

« Recrutement d'un Consultant individuel international pour la formation de soixante (60) informaticiens du Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration (MEFPPI) repartis en six (06) groupes de dix (10) informaticiens en conduite de projets d'informatisation, analyse et conception (Gestion de projets informatiques et qualité, merise, conception orientée objet et UML) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit (Crédit n° 5063-CG) du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit crédit pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Consultant individuel international pour la formation de soixante (60) informaticiens du MEFPPI repartis en six (06) groupes de dix (10) informaticiens en conduite de projets d'informatisation, analyse et conception (Gestion de projets informatiques et qualité, merise, conception orientée objet et UML).

2. L'objectif de la mission est d'assurer une formation de base à soixante (60) informaticiens du Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration en conduite de projets d'informatisation, analyse et conception (Gestion de projets informatiques et qualité, merise, conception orientée objet et UML).

La durée de la mission est estimée à quarante (40) jours ouvrables repartis ainsi qu'il suit : (i) gestion de projet informatique et qualité (5 Jours) : 02 groupes de 10 personnes ; (ii) MERISE (5 Jours) : 02 groupes de 10 personnes ; Conception orientée objet et UML (10 Jour) : 02 groupes de 10 personnes. Néanmoins, le Consultant peut proposer une estimation des charges différente en fonction du syllabus qu'il propose.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

Profil du Consultant :

- le Consultant devra être titulaire d'un diplôme BAC+5 dans le domaine de la gestion des projets informatiques ;
- la certification en gestion de projet (PMP ou autre) ou une certification en qualité (ISO 9000) serait un atout ;
- les expériences pratiques dans le domaine concerné par la formation sont fortement souhaitées

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, mardi 23 juillet 2013 :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
UNITE D'EXECUTION DU PROJET  
SECTION PASSATION DES MARCHES  
B.P 2116 Brazzaville, République du Congo  
Derrière le Commissariat Central

Courriel : prctg@yahoo.fr  
Brazzaville, le 27 Juin 2013

Le Coordonnateur pi  
Jean François EKANDJA

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION  
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
Crédit n° 5063 -CG  
Unité d'Exécution du Projet

B.P 2116 Brazzaville, République du Congo, Tel : 05 551 96 11, Courriel : prctg@yahoo.fr

### AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTERET

N° 13/MEFPPI/PRCTG/13

« Recrutement d'un Consultant individuel international pour la conception et la mise en place d'un système Hotline des marchés publics au profit de l'ARMP »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit n° 5063-CG, pour le financement des activités du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (RRCTG), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Consultant individuel international pour la conception et la mise en place d'un système Hotline des marchés publics au profit de l'ARMP.

2. L'objectif de la mission est de concevoir et de mettre en place un système Hotline pour la passation des marchés publics au profit de l'ARMP. De façon spécifique il s'agira de (i) faire une revue organisationnelle et technique d'installation et d'opérationnalisation du service Hotline ; (ii) rédiger un manuel de procédures de mise en œuvre de la Hotline ; (iii) proposer les matériels, les logiciels et autres supports nécessaires à l'opérationnalisation de la Hotline et en établir les caractéristiques techniques ; (iv) assurer la formation du personnel tant sur le manuel de procédures que sur la mise en œuvre du système Hotline.

La durée de la mission est de cent vingt (120) jours y compris la soumission du rapport final.

Cette durée est détaillée ainsi qu'il suit : (i) 25 jours- revue organisationnelle et technique d'installation et d'opérationnalisation du service Hotline ; (ii) 15 jours – détermination de la liste des matériels, des logiciels et des autres supports nécessaires à l'opérationnalisation de la Hotline ainsi que des spécifications techniques ; (iii) 10 jours- rédaction du manuel de procédures de mise en œuvre de la Hotline ; (vi) 20 jours- formation du personnel tant sur le manuel de procédures que sur la mise en œuvre du système Hotline ; (v) 25 jours – installation et mise en service du système Hotline.

3. L'Unité d'Exécution du PRCTG invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- les copies des diplômes ;
- les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions similaires (liste des précédents clients pour ce type de mission : année, coût de la mission, nom et adresse complète du représentant du client) ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

Profil du Consultant :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en télécommunication, et/ou en informatique (Bac+ 5 minimum), ayant une expérience d'au moins dix (10) ans dans la conception et la mise en place des systèmes Hotline ;
- une connaissance en organisation serait un atout ;
- une connaissance parfaite de la langue française.

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du PRCTG pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mardi 23 juillet 2013 :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE  
UNITE D'EXECUTION DU PROJET  
SECTION PASSATION DES MARCHES  
B.P 2116 Brazzaville, République du Congo  
Derrière le Commissariat Central  
Courriel : prctg@yahoo.fr

Brazzaville, le 27 mai 2013

Le Coordonnateur pi  
Jean François EKANDJA

## MIGRATIONS

# Les réfugiés rwandais au Congo posent des conditions pour leur retour

Après la déclaration du gouvernement congolais fixant au 30 juin la fin du statut de réfugié pour les ressortissants du Rwanda, l'Association des étudiants rwandais au Congo (AERC) a organisé, le 27 juin, une conférence au Centre d'information des Nations unies à Brazzaville pour faire connaître la position de nombreux réfugiés à ce sujet.

Félicien Bazi et Patrick Matabaro ont expliqué les raisons pour lesquelles la majorité des réfugiés rwandais n'étaient pas prêts au rapatriement volontaire. « Les conditions sécuritaires ne sont pas réunies dans notre pays. Dès que nous aurons la preuve que des dis-

positions pratiques ont été prises dans ce cadre, il n'y aura plus de raison pour nous de ne pas regagner notre terre natale », a déclaré Félicien Bazi.

Les deux responsables de l'AERC ont exprimé le souhait que la communauté internationale aide le Rwanda à organiser un dialogue inclusif, « ce qui encouragerait le retour massif des réfugiés », ont-ils souligné.

Selon eux, les raisons fondamentales expliquant que les réfugiés rwandais ne sont pas disposés à rentrer volontairement chez eux sont les suivantes : les crimes de grande ampleur commis avant et après 1994 contre les Hutus ; l'impunité endé-

mique et la banalisation du crime ; la politique d'agression du Rwanda ; l'incitation à la haine tribale et l'esprit de vengeance exprimé par les dirigeants du pays dans leurs discours ; l'absence d'État de droit ; l'injustice généralisée dont les victimes sont les Hutus ; et les

**« Dès que nous aurons la preuve que des dispositions pratiques ont été prises dans ce cadre, il n'y aura plus de raison pour nous de ne pas regagner notre terre natale »**

entraves à la liberté d'expression. « À partir du moment où ces problèmes seront réglés, beaucoup d'entre nous se prononceront pour le rapatriement volontaire. [...] Parmi nous, il y a des diplômés dans plusieurs secteurs. Pensez-vous que nous ne serions pas heureux de retourner au Rwanda pour y travailler au lieu de chômer dans notre pays d'accueil ? », a argumenté Félicien Bazi.

Au sujet des options offertes aux réfugiés dès qu'entrera en vigueur la cessation du statut de réfugié, les orateurs ont indiqué que cela dépendait de chaque ressortissant rwandais. Ils ont néanmoins assuré que la majorité était prête à s'intégrer localement plutôt que d'opter pour le rapatriement volontaire.

C'est en 1997 que le Congo a reconnu la qualité de réfugié

prima facie à quelque 12000 Rwandais ayant fui la guerre tribale qui a embrasé le pays en 1994. Entre 2003 et 2011, plusieurs réunions tripartites Congo-Rwanda-HCR ont été organisées dans la perspective de mettre fin au statut de réfugié des ressortissants du Rwanda. Les 17 et 18 juin 2013, une réunion consacrée à ce sujet et regroupant les délégations rwandaise et congolaise s'est tenue à Brazzaville. C'est à cette occasion que le gouvernement congolais a rappelé à la partie rwandaise qu'il retirerait à partir du 30 juin le statut de réfugié aux 8 404 Rwandais présents au Congo.

Nestor N'Gampoula

## AIR CÉMAC

## Les premiers vols envisagés pour la fin de l'année

Les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) avaient exprimé le souhait que les activités de la compagnie sous-régionale démarrent dans les plus brefs délais. C'était lors de la session extraordinaire tenue le 14 juin à Libreville (Gabon).

À l'issue de la rencontre, les ministres des Transports de la zone Cémac avaient reçu les instructions de finaliser les accords de partenariat dans les meilleurs délais.

Réunis en comité ad hoc le 27 juin à Brazzaville, les ministres en charge de l'aviation civile ont confié la mission à leur homologue du Congo, Rodolphe Adada, de se rap-

procher de la compagnie Air France, partenaire stratégique, en vue de connaître les incertitudes qu'elle pourrait avoir.

« Nous devons tout faire pour réussir cette union. La population est impatiente de voir fonctionner ce bijou sous-régional qui facilitera ses déplacements », a déclaré Rodolphe Adada, qui rendra compte de sa mission dans deux semaines, à l'occasion d'une rencontre fixée à Malabo, en Guinée-Équatoriale.

Les techniciens ont, pour leur part, la responsabilité de finaliser les dossiers de certification de la société. Quant au bouclage du capital social, la Banque de développe-

ment des États de l'Afrique centrale a déjà versé 3,6 milliards FCFA pour le compte des institutions. L'augmentation à hauteur de 22,5 milliards FCFA s'explique, selon les membres du comité, par la nécessité de doter le projet d'une viabilité « qui ne se justifie pas exclusivement par la conclusion d'un accord de partenariat ».

Créé en 2001 sur les cendres d'Air Afrique, Air Cémac favorisera la libre circulation des populations de la sous-région ainsi que de leurs biens. Soulignons que le partenariat de la compagnie communautaire n'a pu avancer qu'avec Air France, disposée à participer au capital.

Lopelle Mboussa Gassia

## PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

## Les entrepreneurs du Congo et du Maroc scrutent les opportunités

La Caravane marocaine de partenariat est arrivée à Pointe-Noire le 27 juin avec près de cent entrepreneurs qui vont échanger pendant deux jours avec leurs homologues congolais.

Conduite par Abdel Kader Amara, ministre marocain de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, la délégation marocaine a été accueillie par Claudine Munari, ministre du Commerce et des approvisionnements. « Notre mission est économique avec une centaine d'entrepreneurs marocains qui ont fait le déplacement justement pour travailler avec leurs collègues et homologues congolais sur deux axes principaux. Ils vont travailler en ateliers thématiques sur un certain nombre de thèmes (BTP, pharmacie, grande industrie, etc.) ; l'autre axe est celui du "B to B" qui va permettre à ces entrepreneurs de discuter avec leurs homologues pour voir quelles sont les opportunités qu'offre votre pays et quelles sont leurs possibilités et les opportunités d'affaires qui peuvent se dégager... Nous pensons que le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement du pays. Cela ne peut se faire que quand un certain nombre d'opportunités d'affaires sur

lesquelles il faut travailler se dégagent », a indiqué Abdel Kader Amara, exprimant sa volonté de « faire fructifier [les] relations » entre les deux pays. « Je vais exposer à Madame la Ministre du Commerce ce que nous avons au Maroc comme savoir-faire, notamment dans le domaine de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture et des énergies. J'écouterai avec intérêt les desiderata de la partie congolaise. Nous sommes prêts à partager notre savoir-faire avec nos amis congolais », a précisé le ministre, évoquant un partage « sans aucune forme de compensation » dans des domaines techniques. « Ce transfert technologique aiderait le pays à tirer profit de ce qu'il a comme potentialités de croissance », a-t-il conclu.

La Caravane marocaine de partenariat a fait escale dans seize pays durant ces quatre dernières années. Son objectif est de développer le commerce et la coopération en Afrique.

Hervé Brice Mampouya

## ÉGYPTE

## Quatre morts, dont un Américain, dans de violents affrontements

Au moins quatre personnes ont été tuées et plus de 160 autres blessées vendredi dans des affrontements entre opposants et partisans du président Mohamed Morsi, portant le bilan à sept morts en une semaine.

Un citoyen américain a été tué vendredi dans des affrontements entre opposants et partisans du président Mohamed Morsi à Alexandrie, dans le nord de l'Égypte, a indiqué à Xinhua, Yahya Moussa, le porte-parole du ministère de la Santé. Le bilan des affrontements dans la ville s'est élevé à deux morts dans la journée de vendredi.

Le jeune Américain prenait des photos avec la caméra d'un téléphone portable près d'un bureau du parti des Frères musulmans au pouvoir lorsqu'il a été attaqué par des manifestants. L'ambassade américaine au Caire a déclaré qu'elle cherchait toujours à confirmer la nouvelle. Elle a également annoncé plus tôt vendredi qu'elle suspendrait ses services dimanche et lundi par crainte d'affrontements dans les régions environnantes. Une autre personne a été tuée et cinq autres blessées lorsqu'une bouteille de gaz a explosé au milieu d'une foule de manifestants

dans la ville de Port Saïd. De plus, une personne grièvement blessée dans les affrontements de mercredi a perdu la vie vendredi dans la ville de Mansourra. Au Caire, des dizaines de milliers d'islamistes se sont rendus sur la place Tahrir pour un rassemblement en soutien à la légitimité du président Morsi.

Le rassemblement a été organisé par plus de 30 partis islamistes, en prélude à des rassemblements massifs de l'opposition prévus le 30 juin, qui marquera le premier anniversaire de la présidence de Mohamed Morsi.

Xinhua

## CONCERTATIONS NATIONALES

## Joseph Kabila fixe les règles de jeu

**Consolider la cohésion nationale, renforcer l'autorité de l'État et mettre fin au cycle des violences à l'est du pays, tels sont les objectifs que s'assigne le forum national convoqué par le chef de l'État.**

Après un long suspense, le chef de l'État, Joseph Kabila, vient enfin de publier les ordonnances convoquant les assises nationales. C'était le 27 juin, pratiquement à la veille de la célébration du 53e anniversaire de l'indépendance du pays. Très attendues, les ordonnances présidentielles portant création, organisation et fonctionnement des concertations nationales ont finalement apaisé les esprits au sein de la classe politique où beaucoup semblaient ne plus y croire. Au travers de ces décrets, Joseph Kabila, qui a été au cœur de l'initiative dévoilée en décembre 2012 lors de son discours sur l'état de la Nation, lui en donne un contenu. Enfin, il vient de satisfaire à une exigence de l'opposition qui tenait à ce qu'il précise le fond de sa pensée en rapport avec la tenue de ces assises. Ces dernières visent, entre autres objectifs essentiels, la consolidation de l'unité nationale, le renforcement et l'élargissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national en vue de mettre fin au cycle de violences dans l'est du pays.

Il sera aussi question de conjurer toute tentative de déstabilisation des institutions et d'accélérer le développement du pays dans la paix et la concorde. Toutes les couches sociopolitiques de la Nation sont conviées à participer à ce forum national qui se veut un moment d'introspection où les Congolais vont tenter de réfléchir, d'échanger et de débattre en toute liberté et sans contrainte de toutes les voies et moyens susceptibles de sortir leur pays de l'ornière. Afin d'éviter tout dérapage, les délégués à ces échanges auront intérêt à rester dans le cadre constitutionnel de sorte à susciter un débat rationnel pouvant déboucher sur une probable ouverture politique. Telles sont, en somme, les aspirations de nombreux acteurs politiques qui y voient une belle opportunité pour négocier des postes de responsabilité sur fond d'une éventuelle redistribution des cartes. Là-dessus, il faut dire que le système reste verrouillé et toute possibilité d'instaurer une nouvelle transition est à bannir.

**L'intérêt de la Nation avant tout**

Joseph Kabila qui tient le gouvernail de ces rencontres contrôlera le processus du début à la fin. C'est lui qui convoque, ouvre et clôture les concertations nationales. Non seulement il

sera tenu informé du déroulement des travaux du forum via son organe de coordination qu'est le présidium mais aussi il rendra compte des conclusions et recommandations à la Nation devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en congrès et ce, à l'issue des travaux dont la durée est de quinze jours au maximum.

Par ailleurs, il est à noter que ce forum sera doté d'un règlement intérieur et comprendra trois organes, à savoir l'Assemblée plénière, le présidium et les états généraux. Les délégués aux concertations nationales y participent en qualité ou sur désignation de leurs composantes respectives et sont accrédités par le présidium. Prévu à Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani, ces assises se présentent déjà comme une dernière chance pour les Congolais appelés à requalifier leur mode de gouvernance et, surtout, à consolider la cohésion nationale si déterminante à un moment où l'intégrité territoriale est en proie aux rebellions et autres groupes armés. Opposition et majorité sont ainsi appelées à mettre plus d'emphasis sur ce qui les unit plutôt que sur ce qui les divise en plaçant l'intérêt de la Nation au centre de leurs préoccupations.

Alain Diasso

## CONCLAVE DE L'OPPOSITION

## L'UDPS non partant

**S'estimant être un parti au pouvoir sans jamais l'être dans les faits, le parti d'Étienne Tshisekedi refuse d'être en contraction avec ses prises de positions récentes.**

Des tractations se poursuivent au sein de l'opposition en vue de la tenue d'ici le 2 juillet, d'un conclave réunissant les partis politiques de l'opposition. À l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), on fait carrément fi de cette dynamique pour laquelle aucun intérêt n'est manifesté. Alors que les autres partis politiques tels que l'UNC, le MLC, l'UFDC et autres exhortent l'UDPS à se mettre au pas, le parti d'Étienne Tshisekedi continue à faire la sourde oreille à leurs sollicitations. Planqué dans une sorte de mur d'Ivoire, le « lider maximo » refuse tout contact avec les autres leaders de l'opposition. Son secrétaire général Bruno Mavungu est monté, le 27 juin, au créneau pour donner la position du parti en rapport avec ces négociations. « Inutile d'insister, l'UDPS ne sera pas de la partie », a-t-il laissé entendre. L'argument que met au devant ce parti pour justifier sa non-implication tient

au fait que sa participation serait contraire à la position jusque-là défendue, celle de considérer Étienne Tshisekedi comme le président réellement élu. De la sorte, estime Brunon Mavungu, l'UDPS ne se considère pas comme un parti de l'opposition mais bien comme un parti au pouvoir. Il pense que son parti n'a pas sa place dans ce forum de l'opposition. En plus de cela, ce cadre de l'UDPS pense que son parti n'a pas les mêmes préoccupations que les autres partis de l'opposition qui cherchent à conquérir le pouvoir alors que lui y est en plein dedans. « Nous allons nous réunir pourquoi ? Pour choisir entre Étienne Tshisekedi et Joseph Kabila ? », ironise un proche d'Étienne Tshisekedi qui s'en tient à la sanction du souverain primaire telle qu'exprimée lors de la présidentielle de 2011, même si dans les faits, Étienne Tshisekedi n'assume pas la fonction présidentielle. Une prise de position qui esseule davantage le parti d'Étienne Tshisekedi qui, visiblement, a pris l'option de faire cavalier seul.

A.D.

## GOLF DE GUINÉE

## Vers des actions concertées contre les activités maritimes illicites

**Plus de 200 millions d'habitants de l'Afrique sub-saharienne sont exposés à la menace que représentent les pirates et autres criminels.**

Vingt-cinq pays africains dont la RDC ont répondu présents au sommet régional sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui a réuni la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du golfe de Guinée (CGG) du 24 au 25 juin. Le chef de la diplomatie congolaise, Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, a représenté le président de la République Joseph Kabila à ce Sommet tenu à Yaoundé au Cameroun et qui a connu la participation de douze chefs d'État et de gouvernement. Douze autres pays étant représentés par des plénipotentiaires et des envoyés spéciaux.

L'objectif des assises de Yaoundé était d'élaborer une stratégie régionale de sécurisation collective dans le golfe de Guinée. Cette importante rencontre est intervenue dans un contexte marqué par la hausse vertigineuse, depuis le début des années 1990, de la piraterie maritime et des vols à main armée dans les eaux du golfe de Guinée, les politiques nationales et

sous-régionales envisagées pour endiguer le mal n'arrivant pas, jusque-là à satisfaire les attentes.

**Défi à relever**

Déterminés à relever le défi et convaincus qu'une coopération plus accrue ferait la différence, les divers États touchés par ce fléau se sont donc retrouvés dans la capitale camerounaise. À l'unanimité, les dirigeants de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest ont souligné l'urgence d'une action concertée. Ils ont ensuite suivi avec attention un film documentaire sur la problématique de la piraterie maritime.

Vu l'impact de la piraterie maritime et des vols à main armée sur les vingt-cinq pays membres appartenant à la zone CEEAC, CEDEAO et CGG, cette conférence inter-régionale sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée est venue apporter un grand soulagement à plus de 200 millions d'habitants de cette sous-région qui vivent de plus en plus sous la menace des pirates et autres criminels qui prolifèrent dans leurs eaux territoriales, autant que dans les eaux transnationales au large de leurs côtes.

En raison de cet impact sur la navigation internationale, le commerce, la



Photo de famille du sommet de Yaoundé

sécurité, le développement économique et la stabilité politique des nations touchées, la sûreté et la sécurité maritimes sont considérées à juste titre comme des défis transfrontaliers appelant une stratégie commune de tous les États concernés. C'est la conclusion à laquelle est notamment arrivée l'Organisation maritime internationale, qui, dès 2010, a identifié six foyers d'insécurité maritime dans le monde, dont deux situés en Afrique, le golfe d'Aden et le golfe de Guinée.

**Prise de conscience**

C'est aussi ce qui ressort des analyses et actions des Nations unies, notam-

ment la Déclaration d'août 2011, la Résolution 2018 d'octobre 2011 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les actes de piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée, la mission d'évaluation de novembre 2011 et la Résolution 2039 du 29 février 2012 du Conseil de sécurité. Cette dernière exhorte la CEEAC, la CEDEAO et la CGG d'œuvrer conjointement pour l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, en coopération avec l'UA. C'est par rapport à cette prise de conscience qu'il faut situer l'intérêt du sommet de Yaoundé.

À l'issue d'un échange à huis clos de

deux jours élargi aux représentants de la communauté internationale, plusieurs décisions majeures ont été adoptées. Il s'agit de l'adoption du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du centre qui a été sanctionnée par la signature des ministres des Affaires étrangères de tous les États.

Les États membres ont également adopté le mémorandum d'entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Ils ont décidé de la création d'un groupe d'experts chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions dudit mémorandum. Il y a lieu de retenir de la Déclaration de Yaoundé du 25 juin que les chefs d'État et de gouvernement ont pris l'engagement de travailler ensemble pour assurer la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest par la mobilisation des moyens opérationnels adéquats tant institutionnels que logistiques.

J.K.

## ÉNERGIE

## Début de la quatrième phase de réalisation du barrage de Katende

**La réception, la semaine dernière, au Kasai occidental, par le ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kapandji, des kits pour la construction de cet ouvrage confirme cette étape.**

Le pays enregistre, au jour le jour, des progrès notables dans le secteur de l'énergie et de l'eau. Dans le cadre de la gestion dudit secteur, le ministre en charge des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kapandji Kalala, a initié une série de visites de contrôle, d'évaluation et d'inspection des sites qui abritent des installations hydroélectriques.

Après la province orientale, Bruno Kapandji a fait le tour de la ville-province de Kinshasa (la partie est), où il s'est rendu compte de la qualité de desserte en électricité et du comportement des transformateurs implantés sur tout le réseau. Alors que dans le Bas-Congo, le ministre a évalué le niveau d'exécution des travaux de Zongo II.

## Des programmes sectoriels

L'étape du Kasai occidental, la



Le ministre Bruno Kapandji dans le site du barrage

dernière en date, a été couronnée par la réception des engins et matériels destinés à la construction du barrage de Katende, avec une capacité de soixante-quatre mégawatts, qui donnera l'électricité aux populations de cette province et celle du Kasai oriental voisin. Pour le ministre, ces actions sont la matérialisation de la volonté du chef de l'État, exprimée notamment dans son discours d'investi-

ture de décembre 2011, de poursuivre la construction à travers le pays, des centrales électriques à vocation provinciale et interprovinciale, parallèlement au développement et la fiabilisation du site d'Inga. Dans le secteur de l'eau potable, il y a la construction des usines de traitement dans toutes les villes et la mise en place des systèmes d'adduction d'eau dans les villages.

De cette promesse du chef de l'État, note-t-on, découle l'obligation du gouvernement conduit par le Premier ministre Matata Ponyo, à travers le ministère des Ressources hydrauliques et électricité, de mettre en place une politique ainsi que des méthodes et programmes sectoriels pour concrétiser cette vision du président de la République, la « Révolution de la modernité ».

S'agissant du barrage de Katende, la réception des kits par le ministre Bruno Kapandji met le cap pour la construction proprement dite de cet ouvrage. Sur terrain, le ministre a été satisfait de l'avancement des travaux. Il a noté la fin des études de faisabilité alors que la construction des campements est en cours d'exécution.

## L'adhésion de la population

L'appropriation de la volonté du chef de l'État et de ce barrage par la population du Kasai occidental a été un des soucis du ministre des Ressources hydrauliques et énergie. Lors de son séjour à Kananga, il a échangé avec l'Assemblée provinciale, au cours d'une séance

d'information sur la politique du gouvernement dans le secteur de l'énergie pour le Kasai occidental. Il a réaffirmé aux députés de cette province la volonté du chef de l'État, telle que reprise dans la feuille de route du gouvernement, de construire le barrage de Katende. Le ministre a également eu une réunion avec les notables de cette province. À cette occasion, il les a convaincus de faire confiance au président de la République et d'intégrer sa vision de transplanter la lumière des grandes villes du pays vers des localités des différentes provinces. Accompagné de sa délégation, le ministre a réceptionné ces kits à la grande satisfaction de la population qui ne cesse de jurer sur cette volonté de voir de la lumière jaillir dans leurs cités avec la construction, en temps réel, de ce barrage cofinancé à 60% par une banque indienne et à 40% par le gouvernement congolais. L'étape du Kasai occidental a été clôturée avec une visite des entreprises sous tutelle dont les directions provinciales de la Snél et de la Régideso.

Lucien Dianzenza

## VIE DES PARTIS

## Un coup de balai prévisible au MLC

**L'action viserait de mettre hors d'état de nuire toutes les personnalités qui joueraient un double-jeu en mettant en mal la marche de ce parti.**

Le Mouvement de libération du Congo (MLC) a tenu, le 27 juin à son siège, à Gombe, une matinée politique en vue d'expliquer à la base certaines situations qui ponctuent la marche de ce parti et du pays. La défaite du secrétaire général adjoint chargé de l'idéologie et de programmes de ce parti, le député Jean-Lucien Busa, à l'élection du gouverneur dans la province de l'Équateur, a été la principale question évoquée lors de cette rencontre.

Pour le député et la coordination de sa campagne, cette déconfiture ainsi que d'autres problèmes que connaît le parti sont dus aux actions des « agents doubles » qui s'affairent à poser des grains de sable dans les différents engrenages de la machine MLC. « Ces personnes montent des stratégies systématiques pour étouffer le MLC », a souligné Jean-Lucien Busa, qui a regretté que cette action des « taupes » se soit ajoutée à la stratégie montée et menée par la majorité présidentielle (MP), pour faire échec à sa candi-

dature au profit de Louis Léonce Koyagiolo.

## Le moment d'agir !

Le secrétaire général adjoint chargé de l'idéologie et de programmes du MLC a clairement noté que ce parti était infiltré au plus haut niveau et qu'il fallait exfiltrer ces « taupes ». Pour lui, le temps était venu pour le MLC de mettre hors d'état de nuire ces « brebis galeuses » qui nuisent à sa bonne marche. « *Le moment est venu. Il faut les neutraliser, adieu que pourra !* », s'est-il exclamé. Mais Jean-Lucien Busa a regretté que cette mesure ne soit déjà appliquée étant donné que les actes décriés et la récidive sont probants et que leurs conséquences sont visibles.

En attendant, le député a toutefois lancé un appel à ces cadres du MLC visés en vue de cesser de donner de fausses informations au président de ce parti, Jean-Pierre Bemba, en détention à la Haye, et d'arrêter avec des actes de marchandisation du parti.

## Un échec préparé à l'interne

Selon la coordination de campagne du candidat Busa et le député lui-même, un grand travail a

été mené à Mbandaka pour l'emporter lors de cette élection du gouverneur de l'Équateur. Et le sondage donnait le candidat Jean-Lucien Busa pour vainqueur. « *Le sondage a donné que tous les députés étaient favorables à un candidat jeune et qu'il fallait redonner le pouvoir au MLC, étant donné que l'Équateur reste le bastion de l'opposition* », a soutenu le rapporteur général de la coordination de campagne du candidat Busa, Alexis Lenga. À l'en croire, le non-respect des consignes du parti et la corruption ont été les principaux maux qui ont fait échouer le candidat Busa, puisque le MLC et ses alliés constituent la majorité à l'Assemblée provinciale de l'Équateur. « *Le travail a été bien fait mais ceux qui devaient voter ont déconné* », a insisté Alexis Lenga wa Lenga.

Pour le député Jean-Lucien Busa, cette complicité à l'interne était l'œuvre notamment de ceux qui ont soutenu le schéma Koyagiolo, avec un colistier du MLC, pour vice-gouverneur. Ces derniers se seraient également recrutés parmi ceux qui se sont attaqués à lui, notamment dans certains documents qui ont circulé dans la presse, en usurpant le titre de Collège de fondateurs.

L.D.

## IMMIGRATION

## L'accroissement des demandes d'asile politique des Congolais inquiète la Belgique

**Actuellement soixante mille Congolais originaires de la RDC vivent légalement dans l'ancienne métropole.**

Le directeur général de l'office fédéral belge des étrangers, Freddy Roosmont, a exprimé, le 27 juin, son exaspération vis-à-vis de la forte demande d'asile politique présentée par des ressortissants de la RDC en Belgique. Une situation qui, du reste, ne s'expliquerait pas au regard du contexte plutôt calme du pays. Cet accroissement est consécutif aux mensonges circulant sur les avantages liés à ce type de demande, et du reste, dénoncé par le royaume de Belgique.

Selon l'AFP, un document fourni par les services de l'office fédéral belge des étrangers a estimé à près d'un millier de ressortissants d'une vingtaine de pays ayant demandé l'asile politique en Belgique en mai 2013. La RDC s'y retrouve en première position avec un total de cent six demandes suivie de l'Afghanistan. « *Sur 1 400 demandes d'asile déposées par des ressortissants de la RDC en 2012, les réponses positives ont été quasi nulles* », a précisé Freddy Roosmont.

Cet accroissement de demandes est observé alors qu'à en croire le directeur général de l'office fédéral belge des étrangers, au terme de l'examen du dossier qui ne dure plus que six mois, les demandeurs reçoivent généralement l'ordre de quitter le territoire. Il consacre également l'échec des politiques mises en place en RDC, il y a quelques années, pour décourager ces genres de pratique surtout dans les milieux des jeunes. L'initiative de la maison des Congolais de l'étranger, service du ministère des Affaires étrangères, n'a plus jamais été soutenue après le départ de la vice-ministre en charge des Congolais de l'étranger, Colette Tshomba. Des sources indiquent par ailleurs qu'en 2012, quatre-vingts Congolais ont été expulsés de la Belgique.

Jeannot Kayuba

## DÉVELOPPEMENT

## Cibler les vraies priorités de l'Afrique

La Société financière internationale (SFI), une agence de la Banque mondiale, attend de ses investissements en 2013 une meilleure contribution aux efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des petits fermiers.

Toutes les initiatives capables d'engager le continent vers le développement seront toujours encouragées. L'on cite en exemple l'initiative qui a permis la création de la Bourse des matières premières d'Addis-Abeba, en Éthiopie. En effet, la SFI a apporté 2,5 millions de dollars américains sur un total de 5 millions de dollars, soit la moitié. Pour nombre d'économistes, le développement de l'agro-industrie reste un défi majeur en raison de ses nombreux

atouts dont la création d'emplois, l'aide à la population en alimentation, la réduction de l'importation, l'exportation des produits et sous-produits et la préparation des sous-produits (charcuterie, conserverie, etc.). Toutefois, sa réussite pose aussi la problématique des infrastructures. En effet, il est établi que celles-ci encouragent la collecte de la production, le transport, le stockage et la commercialisation dans de bonnes conditions.

La SFI entend continuer à intervenir dans le secteur financier, à travers les participations dans les banques et les fonds de capital – investissement. Celles-ci constituent en fait ses intermédiaires dans le financement des petites et moyennes entreprises. Pour autant, le débat ne faiblit

pas d'autant que pour certains, la prise de participation est incompatible avec les objectifs des institutions de développement de réduire la pauvreté car elle implique la recherche du profit. Pour la SFI, le développement reste d'abord une affaire de profit. En clair, le choix d'investir dans les fonds de capital-investissement ne se fait pas au hasard. L'idée est d'orienter les investissements vers des secteurs prioritaires afin de les pousser à leur tour dans les activités qui favorisent le développement du tissu économique. Et les résultats récoltés sur le terrain le prouvent à suffisance. La SFI a créé 250000 emplois sur un an en Afrique subsaharienne au courant de l'année 2012.

Laurent Essolomwa

## EPSP

## Fin des épreuves des Examens d'État

Après quatre jours d'extrême concentration, les élèves finalistes ont du se débarrasser de leurs stress et laisser libre cours à leurs fantasmes en attendant la publication des résultats annoncée en moins de quinze jours.

La session des examens d'État édition 2013 s'est achevée le 27 juin sur toute l'étendue du territoire national. Comme à l'accoutumée, cette fin des épreuves a donné lieu à des scènes d'hystérie dans les différents quartiers de Kinshasa. Les participants qui, pendant quatre jours se sont concentrés sur les épreuves, ont trouvé là l'occasion de se dévouer en se débarrassant d'un stress devenu à la longue harassant. Pour se conformer au rituel, certains élèves ont réquisitionné des bars et autres terrasses pour laisser

libre cours à leurs fantasmes pendant que d'autres ont pris le chemin de l'église pour remercier Dieu de ce que les choses se soient bien passées. Le tapage n'était pas vraiment au rendez-vous comme lors des éditions précédentes où certains déchiraient carrément leurs uniformes en signe de rupture avec le cycle secondaire.

D'une manière générale, la session 2013 des examens d'État aura été une réussite. Au ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnelle (EPSP), on se félicite du déroulement des épreuves en ce qu'aucun incident n'a été enregistré tant à Kinshasa que dans l'arrière-pays. Même dans les zones en conflit où l'on craignait quelques perturbations de la part des

groupes armés, rien de tel ne s'est passé. Les élèves ont pu passer en toute sérénité les épreuves de culture générale, de langues et celles liées aux cours d'option. La plupart des finalistes interrogés ont manifesté leur optimisme, conscients d'avoir bien négocié cette épreuve qui se révèle un sésame censé leur ouvrir la voie universitaire. Il est vrai que les élèves qui ont bien étudié et qui sont appliqués aux cours seraient sans doute parmi les plus méritants.

D'après le ministère de l'EPSP, la proclamation des résultats ne va pas attendre. En effet, toutes les conditions ont été prises pour que, dans moins de quinze jours, les premiers résultats soient publiés.

Alain Diasso

## BANDUNDU

## Reprise de la production de l'huile de palme

Le projet Soplenco érigé dans les années 1950 sur un espace de mille hectares à Mikwi reprend du service après un ralentissement de sa production établie actuellement à 30T/mois, soit mille litres/jour.

Ces derniers mois, des signes annonciateurs n'ont pas manqué de préparer les esprits sur une possible relance, notamment la navette des avions à Mikwi. Pour les quatre-vingt-dix agents, l'arrivée du gouverneur de province, Jean Kamisendo, sur la piste fraîchement réhabilitée de la plantation Soplenco a confirmé des perspectives heureuses. Même pour le Bandundu, province à vocation agricole, le projet Soplenco permet de renouer avec une production

d'huile dans le Kwilu.

L'an dernier, le député national d'Olivier Kamitatu et l'industriel belge Rik Herbots à travers la société de forage Sofoco ont décidé de créer la Société des plantations au Congo (Soplenco) et d'investir dans le rachat de l'ex-CKE-Mikwi. L'on estime, par exemple, que Soplenco finance les achats de fruits auprès de quatre cents coupeurs répartis dans un rayon d'une trentaine de km autour de l'usine. Une négociation est en cours et concerne l'achat des fruits dans une plantation voisine d'au moins 850 hectares. Au moins six mille personnes habitent les camps des travailleurs aménagés au sein de la plantation. La majorité des travailleurs est

constituée d'enfants, une réalité dans tous les villages.

Pour la première phase, l'investissement porte sur la réhabilitation de l'outil de production et a permis l'acquisition de trois gros camions dont un camion-citerne pour assurer une évacuation vers la capitale, Kinshasa. D'ici à décembre prochain, des nouvelles unités de production – palmiste et savon- seront opérationnelles. Les négociations sont en cours actuellement pour l'achat d'une unité d'huile palmiste et d'une savonnerie actuellement. Il est aussi prévu la création d'une pépinière de palmiers nains pour remplacer les arbres.

L.E.

## TOUR CYCLISTE DU CONGO

## Clain Médéric vainqueur, Dukua septième

Le coureur français a survolé le premier Tour cycliste international du Congo couru sur une distance totale de 900 km entre Bas-Congo, Bandundu et Kinshasa. Dukua Bamba, premier Congolais et vainqueur de la dernière étape à Kinshasa, a terminé à la septième position au classement général.



Dukua, vainqueur de la dernière étape et septième au classement général, avec le Premier ministre Matata Ponyo

Le premier Tour cycliste international du Congo, baptisé tour de l'Unité, a connu son épilogue le 27 juin à Kinshasa après neuf jours, le départ ayant été donné le 19 juin à Matadi dans la province du Bas-Congo. C'est le coureur français de souche réunionnaise, Clain Médéric, qui a remporté cette première édition du Tour du Congo longue de 900 km divisé en neuf étapes. Le coureur congolais Dukua Bamba a remporté la huitième et dernière étape de 60 km courue à Kinshasa, l'unique victoire congolaise sur le Tour. Il s'est adjugé le maillot de la combativité. Premier Congolais, Dukua s'est classé septième au classement général, recevant, en guise d'encouragement, un téléviseur plasma et des pagens de la part du promoteur de l'Institut supérieur d'informatique, de programmation et analyse (Isipa), Martin Ekanga.

Clain Médéric a fini en deuxième place mais conserve le maillot jaune du Tour et celui du meilleur grimpeur. Heureux de participer à cette course cycliste internationale et saluant l'ambiance chaleureuse de la part du public dans les provinces du Bas-Congo

et du Bandundu et dans la ville de Kinshasa où est passé ce premier Tour international du Congo, Clain Médéric a déclaré après sa victoire : « Je suis content de découvrir des pays comme ça. C'est magnifique, le public est super accueillant et en plus le décor est magnifique ». Au classement général, le Rwandais Émile Bintouniana a été classé deuxième suivi du Tanzanien Gerald Konda et d'un autre Rwandais Emmanuel Rudahunga vainqueur de la première étape du Tour. Présent au départ de la course à Matadi le 19 juin, le Premier ministre Augustin Matata Ponyo a assisté à la dernière étape de la course. Saluant sa réussite, il a signifié : « Le gouvernement s'engage à institutionnaliser cette course pour qu'elle devienne historique et devienne internationale ». Un des organisateurs du premier Tour cycliste international de la RDC, l'expert Francis Ducreux, a encouragé le coureur congolais Dukua Bamba, vainqueur de la dernière étape du Tour.

Martin Enyimo

Première banque de proximité en RDC

*Nous sommes tous*

**BIAC**  
Banque Internationale pour l'Afrique au Congo

Banque Internationale pour l'Afrique au Congo  
87 Boulevard du 30 juin Kinshasa / Gombe, Tél. : +243 (0)81 555 4000

www.biac.cd

## CHRONIQUE

Vues d'Afrique, un véritable levier pour le 7<sup>e</sup> art

Le cinéma africain et créole est une fois de plus au rendez-vous de Montréal grâce à l'ONG Vues d'Afrique qui, dans sa continuité, nous permet de découvrir des films professionnels, de faire des rencontres, de partager des moments uniques mais surtout d'apprendre. En effet, le 9 mai 2013, le Festival international de cinéma Vues d'Afrique bouclait sa 29<sup>e</sup> édition en présentant un palmarès digne des grands moments féériques du cinéma. L'on a pu apprécier tout au long du festival des débats de haute qualité et de belle envergure, mettant en exergue par exemple la situation en Haïti, les grands leaders politiques, le documentaire de création en Afrique, la situation au Mali, le printemps arabe etc.

De l'avis des festivaliers, les raisons du réel succès de ce forum sont, entre autres, son lieu unique, son QG et des 120 films de haute facture, mais aussi des invités en provenance de tous horizons, une marraine et un parrain très impliqués, à savoir Nabila Ben Youssef et François Bugingo qui se sont totalement investis durant dix jours intenses. Il faut rappeler que Vues d'Afrique c'est aussi, presque trente ans de jumelage avec le Fespaco (Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou) et que ce trentenaire sera célébré l'an prochain. Dans la foulée il sera donc prévu l'organisation, en avril 2014, d'un Forum « Le Québec et l'Afrique » qui relèvera la présence multiforme du Québec en Afrique. La presse internationale sera largement mise à contribution pour témoigner de la présence active du Québec sur le continent africain et pour susciter des partenaires africains un plus vif regain d'intérêt. Dans l'esprit des Québécois, ce sera l'occasion d'établir « une plaque

tournante » au Québec mettant en réseau les nombreux opérateurs culturels et favoriser les échanges Internet entre jeunes par le biais de concours.

En attendant ce prochain rendez-vous qui nous réserve également de grandes surprises, il faut se réjouir de ce que la moisson des lauréats fût bonne et particulièrement pour l'Afrique Sud sahélienne qui, progressivement, reconquiert ses lettres de noblesse à l'instar du Prix de la communication interculturelle du meilleur court métrage qui a été remis au film *Tsofa* de Rufin Mbou Mikima (Congo-Brazzaville), ou encore le Prix du meilleur court métrage, remis à Atalaku (Dieudo Hamadi, de la République démocratique du Congo), le Prix de la Communication interculturelle, long métrage commandité par Vision Globale, remis au film *Virgin Margarida*, du Mozambicain Lucinio Azevedo ...

Il faut aussi souligner que ce festival, qui jouit d'une bonne audience, attire les mécènes. En témoigne l'apport du magazine panafricain Notre Afrik qui a décerné deux prix à la 29<sup>e</sup> édition notamment un prix du meilleur acteur et de la meilleure actrice du festival respectivement à Slimane Dazi pour Rengaine de Rachid Djaidani (France) et Iva Mugalela, pour son rôle de Rosa dans « Virgin Margarida ». Il va sans dire que la dotation d'une enveloppe de 2.000 dollars canadiens et les nombreux appuis suscités visent à appuyer les productions cinématographiques sélectionnées et inciter à plus d'intégration, offrir plus de repères à cette Afrique qui bouge, qui avance et pour laquelle nous souhaitons toutes les victoires possibles.

Ferréol Constant Patrick Gassackys

Association Femme Modèle, 03 Avenue Celemba/Talangai - Brazzaville Rép. Du Congo

(+242) 06 624 87 14; E-mail:femmemodele2013@gmail.com - Recep. N°140/013/MID/DGAT/DER/SAG

## Avis d'appel à candidature

Référence AAC N°001 /FEMMEMODELE/2013

Dans le but de contribuer à la valorisation de la femme du Congo et de promouvoir l'entrepreneuriat, féminin, l'association Femme Modèle porte à la connaissance du public congolais qu'elle organise la première édition du Wouman's Activity Awards 2013, un concours destiné à montrer ce que savent faire des filles et femmes congolaises ; ceci dans divers secteurs de la vie socioéconomique.

Conditions de participation:

- Etre âgée de 18 à 35 ans,
- Exercer une activité dans n'importe quel secteur, mais dont les spécificités dénotent d'une certaine originalité et montrent les capacités exceptionnelles de sa promotrice,
- Résider sur le territoire national,
- Etre de nationalité congolaise,
- Avoir un point de contact.

Composition du dossier de candidature :

- 1 fiche de renseignement sur la promotrice de l'activité (nom, prénom, adresse, Numéro de téléphone, secteur d'activité, durée d'exercice d'activité.)
- 2 photos d'identité de la promotrice,
- 1 photo de la promotrice la montrant en plein activité,
- Autres documents nécessaires pour prouver l'appartenance de la promotrice à l'organisation citée.

Conditions pratiques :

Date d'ouverture : le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Lieu de dépôt des dossiers de candidature:

-Agence Nationale de Développement des PME, située à côté du Ministère des Finances, derrière le CFE (Référence: la mandarine).

Date limite de dépôt de candidature : le 31 juillet 2013

Pour tous renseignements complémentaires, appeler au numéro de Tel : 06 624 87 14

Email : femmemodele2013@gmail.com

## FESPAM

## Azur sponsorise l'événement

L'accord autorisant la société de télécommunications Azur à sponsoriser le Festival panafricain de musique (Fespam), qui se déroulera du 13 au 20 juillet, a été paraphé le 27 juin au ministère de la Culture et des arts.

C'est en sa qualité du président du comité

de direction du Fespam que le ministre de la Culture et des arts, Jean-Claude Gakosso, a signé avec le président-directeur général (PDG) de la société Azur, Jean Bruno Obambi, le contrat permettant à cette jeune société d'assurer la promotion à Brazzaville de la musique panafricaine.

Grâce à ce contrat, la société de télécommunications Azur, qui jouit actuellement d'une notoriété nationale, acquerra de la visibilité sur le plan international. Après avoir paraphé le document, Jean-Claude Gakosso a félicité le PDG de la société Azur et son équipe d'avoir choisi de soutenir le Fespam.

Le Fespam, a-t-il rappelé, est devenu une institution à la réputation établie, connue dans le monde entier. Il se bat pour la préservation de l'identité culturelle africaine à travers la musique et célèbre l'humanisme et la fraternité. Ainsi donc, la couleur bleu d'Azur est parfaitement appropriée à ce mariage.

Il a également remercié la société pour tout ce qu'elle a fait dans le passé en matière de mécénat envers les artistes. Le récent sponsoring de la célébration du vingtième anniversaire de l'orchestre Extra Musica de Roga-Roga en est une parfaite illustration. « Merci beaucoup de soutenir l'art et la culture et d'honorer les artistes. Je pense que

nous avons scellé ce soir un mariage de raison qui va produire de beaux fruits, de beaux enfants », a conclu Jean-Claude Gakosso.

Pour le PDG d'Azur, ce contrat de sponsoring de la neuvième édition du Fespam est un grand moment pour sa société : « Pour



Le ministre de la Culture et le PDG de la société Azur paraphant le contrat

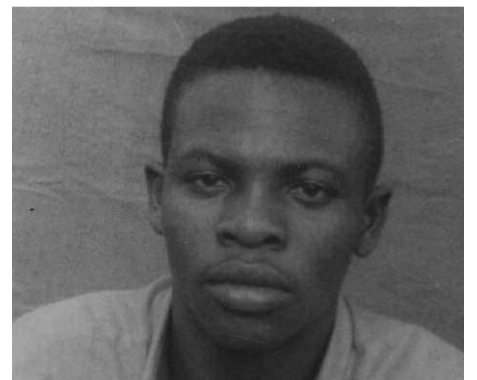
*Azur Congo, c'est un honneur de se marier avec cette grande maison qu'on appelle le Fespam qui fait notre honneur en Afrique et ailleurs. Parce que le Fespam est une institution très importante pour l'Afrique, pour la culture et la musique en général, nous sommes très heureux d'être ici ce soir pour sceller ce mariage. Azur existe au Congo certes, mais elle n'est pas encore connue à l'extérieur. Grâce à ce contrat, on va parler aussi d'Azur à l'extérieur.* »

Azur, a-t-il souligné, soutient les activités culturelles au Congo, parce qu'elle est une société congolaise. Chaque fois qu'il y a un événement qui concerne les Congolais et les Africains, Azur est toujours là pour les accompagner. « On va se préparer pour soutenir le Fespam en déployant la publicité qu'il faut, en soutenant les artistes qui vont arriver d'un peu partout, en restant à leurs côtés. Nous ferons en sorte que cette édition et la fête soient belles », a-t-il ajouté.

Bruno Okokana

## IN MEMORIAM

1<sup>er</sup> juillet 1987 – 1<sup>er</sup> juillet 2013, il y a 26 ans déjà, qu'il avait plu à Dieu de rappeler à lui : Dieudonné Ibata (tandou). En ce triste anniversaire, son fils Beaudryl Ibata Itoua, les familles Ibata et Oniangue, prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui. Que l'éternel dans sa miséricorde protège et garde son âme.



1<sup>er</sup> juillet 2008 – 1<sup>er</sup> juillet 2013, 5 ans que Jean-Baptiste Gandhou fut arraché à l'amour des siens. En cette date anniversaire, ses enfants, petits-enfants ont une pensée pour lui. Tu restes dans le cœur de chacun de nous.



## FIMA 2013

## La mode au service de la paix

**Jeudi 27 juin, le styliste nigérien Alphadi, fondateur du Festival international de ma mode africaine (Fima), a annoncé, lors d'une conférence de presse organisée à l'UNESCO, la tenue de la neuvième édition de ce festival qui fêtera ses quinze ans d'existence.**

Du 20 au 25 novembre 2013, le Niger accueillera une fois de plus le rendez-vous africain de la mode dans la région de Niamey, sous le haut patronage de Malika Issoufou, première dame du Niger, marraine de l'événement.

Organisé tous les deux ans depuis 1998, le Fima est l'événement de référence en Afrique valorisant la mode, mais également la culture, la paix et le développement. En 1998, il a contribué à instaurer la paix au Niger, ce qui lui vaut aujourd'hui un soutien sans faille du gouvernement. Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu au Niger le 13 juin, le ministre des Affaires étrangères a déclaré : « *Au-delà de son aspect culturel et artistique, il est important de souligner également la contribution de cet événement à la culture de la paix et de la tolérance, au rapprochement des peuples dans leur diversité culturelle. Le Niger et son gouvernement sont plus que convaincus de la nécessité de cette culture de la paix, car la paix que nous voulons pour le Niger, nous la voulons aussi pour le reste du monde.* » C'est dans cet esprit que les organisateurs, compte tenu de l'instabilité socio-politique qui touche les pays du Sahel, ont choisi comme thème « La créativité au service de la paix en Afrique ».

## Un événement révélateur de talents

À chacune de ses éditions, le festival a été l'occasion de mettre sous le feu des projecteurs de jeunes stylistes africains. Il a conduit à la création de l'École supérieure de la mode et des arts en partenariat avec l'institut français de la mode, dont la première pierre a été posée en 2009. L'objectif est également de créer et développer des entreprises dans les métiers de la mode et des arts.

## Un avant-goût du festival à l'UNESCO

La conférence de presse qui s'est tenue le 27 juin à l'UNESCO a permis aux invités de découvrir en vidéo les précédentes éditions et d'assister en live à un mini-défilé. Alphadi et de jeunes créateurs – Imane Ayissi, Jean Doucet ou encore Wafaa Lahlah – y présentaient leurs nouvelles collections. La conférence a été animée par Maklor Babutulua, journaliste de TV5Monde, en présence d'Alphadi ; Laila Aicha Ben Barka, directrice générale Afrique de l'UNESCO ; Haoua Alou, déléguée permanente du Niger auprès de l'UNESCO ; et Abderahmane Mayaki, ambassadeur du Niger en France. Le Fima, plus qu'un festival, est une vision au service de la paix en Afrique, bénéfique aujourd'hui pour le Niger et qui pourrait le devenir pour d'autres pays. Alphadi est tout à fait ouvert à l'organisation du Fima dans d'autres capitales africaines, et notamment à Brazzaville. Lors de la conférence de presse, on a pu noter la présence de Benji de Bisso na Bisso, invité au festival, et d'Ossina Gomes, directrice Marketing Europe d'Eclair, présente en tant que partenaire du styliste.

Tania Mahoungoud

## FÉDÉRATIONS SPORTIVES NATIONALES

## Le verdict sur le contentieux électoral attendu le 2 juillet

**Les présidents des Fédérations d'athlétisme, du handball et de la boxe ainsi que les plaignants qui contestent leur élection connaîtront leur sort dans trois jours. La chambre d'arbitrage et conciliation du sport (CCAS) a mis les trois affaires en délibéré en attendant la sentence qui départagera les protagonistes.**

Il sera question pour la CCAS de confirmer ou d'infirmer la légitimité des personnes élues ou réélues à la tête de ces trois fédérations sportives nationales. Dans les faits, en athlétisme, le président sortant Emmanuel Mpio conteste l'élection de Mouna Sembé. Le plaignant estime, entre autres, que le corps électoral était en partie constitué par des membres qui n'en avaient pas droit. Au niveau du handball, la légitimité d'Henri Joseph Parra est mise en crise par Benjamin Mankou du fait que lors de l'assemblée générale électorale, le commissariat aux comptes n'avait pas donné son quitus sur le rapport financier du bureau sortant. À la boxe, Marie-Magloire Dambédzet clame l'illégalité de la candidature de Patrice Libali qui, selon lui, ne remplissait pas certains critères

évoqués par la lettre circulaire du ministre des Sports et de l'éducation physique.

Le président de la CCAS, Corneille Moukoko Moukoko, a indiqué que le droit sera dit le plus objectivement possible sur les trois affaires. Le verdict qui sera prononcé le 2 juillet tiendra compte des textes qui régissent le sport au Congo notamment ceux ayant trait à l'organisation des assemblées générales électorales des



Les membres de la CCAS lors de l'audience

fédérations sportives nationales.

Il faut, par ailleurs, souligner que les candidats qui ne trouveront pas leur compte dans les décisions qui seront prononcées, pourront recourir au Tribunal international d'arbitrage de Lausanne en Suisse, seule instance capable de casser une décision prononcée par la CCAS.

Rominique Nerplat Makaya

## RÉFLEXION

## L'Afrique après Nelson Mandela

L'émotion qui gagne la planète tout entière à l'approche du décès de Nelson Mandela n'a rien de factice. Elle traduit l'estime universelle que le héros de la lutte contre l'apartheid acquit au terme du long et douloureux processus qui fit de l'Afrique du sud un acteur incontournable de la scène internationale. Elle reflète aussi l'émergence d'un continent libre, décomplexé, plein de vie, de dynamisme qui entend bien faire entendre avec force sa voix dans le concert des Nations, mais qui ne sait pas encore très bien comment s'y prendre pour y parvenir rapidement.

D'où cette question qui est aujourd'hui sur toutes les lèvres : que sera l'Afrique après Nelson Mandela ?

Disons, pour faire bref, que si elle veut réellement s'imposer, il lui faut

dra modifier profondément sa gouvernance, c'est-à-dire les institutions et les règles qui la régissent. Elle devra pour cela s'inspirer des principes qui permirent à Nelson Mandela de gagner le combat, apparemment perdu d'avance qu'il menait, contre les puissances extérieures au continent qui avaient conçu l'apartheid dans le but d'assurer à long terme leur mainmise sur la très riche Afrique australe. Principes que l'on peut ainsi résumer : combattre pour la liberté sans recourir à la violence, faire de l'égalité et de la tolérance les pivots de la société, ne pas laisser aux autres le soin de régler les problèmes qui se posent à soi-même, s'imposer par les idées et par la réflexion, non par la force.

Il ne fait guère de doute, pour nous en tout cas, que si Nelson Mandela avait été plus jeune, en mesure donc

de poursuivre la grande œuvre qu'il avait entreprise dans son pays, il aurait transposé son combat à l'échelle du continent. En attachant probablement son nom à une réforme de l'Union Africaine qui aurait fait de cette dernière un véritable acteur de la politique internationale, ce qu'elle n'est manifestement pas encore.

Ainsi se serait-il battu sans relâche pour que l'Afrique détienne, dans le système des Nations unies, les fonctions et les responsabilités correspondant à son poids humain actuel et futur. Il aurait lutté en particulier pour qu'elle occupe au sein du Conseil de sécurité, mais aussi dans les organes dirigeants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international le ou les sièges que justifie la position très stratégique du continent. Et il aurait certainement fait de la constitution d'un méca-

nisme de prévention et de gestion des crises à l'échelle continentale l'axe majeur de l'émergence africaine. Fort du respect universel que lui valait sa victoire contre l'apartheid, il est à peu près certain qu'il aurait réussi dans cette entreprise et que l'Afrique serait devenue en peu de temps l'égale des plus grands.

L'âge et la maladie se combinant, Nelson Mandela n'a pas pu mener cette nouvelle et grande aventure. Mais rien ne dit que le flambeau ne sera pas repris sans délai par l'un ou l'autre de ses cadets qui, eux, sont toujours bien vivants, qui exercent ici ou là de hautes responsabilités, qui ont mené le même combat, qui partagent les mêmes valeurs.

Voyons donc si la relève sera assurée et par qui.

Jean-Paul Pigasse